



## Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE**

**Jeudi 10 avril 2014**

**DGCS**

**Salle Ramoff**

- Ordre du jour p. 2
- Membres présents p. 3
- Compte-rendu analytique p. 5

## Ordre du jour :

### ➤ **Présentation des membres du CNLE :**

- *Mot d'accueil du président Etienne Pinte.*
- *Tour de table des membres, présentation de leurs organismes et travaux, de leurs initiatives ou prises de position récentes...*

### ➤ **Rapport d'évaluation de la première année de mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.**

*Intervention de François Chérèque (Igas), chargé de la mission de suivi du plan.*

## Membres présents :

### ➤ PRESIDENT : M. Etienne PINTE

- ✓ MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE  
Madame Martine CARN, représentant la Direction générale de l'enseignement scolaire
- ✓ MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'EGALITE DES TERRITOIRES  
Madame Hélène SAINTE-MARIE, représentant la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- ✓ MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, ET DU DIALOGUE SOCIAL  
Mme Marie-France CURY, représentant la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
- ✓ SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES PERSONNES HANDICAPEES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION  
Mme Brigitte BERNEX, représentant la Direction générale de la cohésion sociale.

### ➤ ELUS

Mme Gisèle BIEMOURET, Assemblée nationale  
Mme Marie-Automne THEPOT, UNCCAS

### ➤ CONSEILS

M. René DUTREY, HCLPD  
Mme Marie-Josèphe de REDON, CNML  
M. Christian SOCLET, CNV  
M. Michel THIERRY, CSTS  
M. Jérôme VIGNON, ONPES

### ➤ ASSOCIATIONS

M. Louis GALLOIS, FNARS  
M. Vincent GODEBOUT, SNC  
M. Pierre-Yves MADIGNIER, ATD Quart Monde  
Mme Claudie MILLER, FCSF  
M. Bernard MORIAU, Médecins du monde  
M. Christophe ROBERT, Fondation Abbé Pierre  
M. Bernard SCHRICKE, Secours catholique  
M. Jean-François SERRES, Les Petits Frères des pauvres

### ➤ PERSONNES QUALIFIEES

Mme Catherine BARBAROUX  
M. Jean-Claude BARBIER  
M. Alexandre BONJOUR  
M. Laurent EL GHOZI  
Mme Agnès de FLEURIEU  
Mme Murielle MAFFESSOLI

➤ ORGANISMES SOCIAUX

M. Jean-Marc BEDON, CNAF  
Mme Corinne LAMARQUE, CNAMTS  
Mme Colette MACQUART, CCMSA  
Mme Maryse SYLVESTRE, USH

➤ PARTENAIRES SOCIAUX

M. Jean-Paul BRAUD, UPA  
Mme Sophie QUENTIN, MEDEF  
Mme Chantal RICHARD, CFDT

➤ MEMBRES DU 8<sup>e</sup> COLLEGE

Mme Reine CAU  
Mme Bernadette DOUMIC  
Mme Sarah KEBIR  
Mme Fatiha SAIDI  
M. Francis TAHO-KELA  
M. Michel TOURNIER

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK

➤ **AUTRES PARTICIPANTS** : Mme Françoise CORE (ATD Quart Monde) – Mme Jeanne- DAVENEL (DGCS-CNLE) -  
M. Daniel DELALANDE (DGCS) – M. Arnaud RICHARD, député des Yvelines - Mme Elodie THURIN (DGCS-CNLE).

Collaboration rédactionnelle : Tugdual RUELLAN

Nombre total de participants : 45

## Présentation des membres du CNLE :

**Etienne Pinte (président du CNLE) :** Je suis très heureux d'accueillir, non seulement les nouveaux, mais également les anciens membres du CNLE. Je vous rappelle que c'est la première fois que nous nous réunissons avec **8 collèges statutaires** puisque le 8<sup>e</sup> collège, des personnes en situation de précarité, a été officialisé par le Premier ministre par un décret du 17 décembre 2013. Le mandat de trois ans du CNLE se terminait fin décembre. Avec Christiane El Hayek, notre secrétaire générale, nous avons été amenés à renouveler largement les huit collèges durant ces trois derniers mois. C'est la raison pour laquelle nous ne vous avons pas réunis. La procédure qui était la plus longue, et peut-être la plus délicate, était le renouvellement des représentants des membres du 8<sup>e</sup> collège. Je vous rappelle la procédure : cahier des charges, appel à candidatures - les associations nous ont présenté un certain nombre de candidats. J'ai présidé un jury le 20 mars pour sélectionner les membres du 8<sup>e</sup> collège qui sont ici autour de la table avec nous. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu nous réunir plus tôt.

S'est posé à moi un autre problème : en principe, nous entamons un nouveau mandat de trois ans - c'est donc une réunion qui aurait dû être inaugurale et inaugurée par le ministre ou le secrétaire d'État dont nous dépendons (même si nous sommes placés auprès du Premier ministre, il y a toujours un ministre chargé de suivre les travaux du CNLE). Comme vous le savez, il y a eu un remaniement ministériel, nous n'avons donc pas pu avoir aujourd'hui de représentant du gouvernement. La personne qui va nous suivre est une secrétaire d'État qui a été nommée hier par le président de la République, **Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre la pauvreté**. J'envisage donc de la convier à notre prochaine réunion du mois de mai pour qu'elle puisse se présenter et que nous puissions nous présenter à elle, lui indiquer quel sera notre programme de travail pour les mois qui viennent.

Aujourd'hui, nous devons avoir un ordre du jour un peu plus étoffé ; nous devons examiner le projet de rapport de suivi 2014 du Programme national de réforme. Ce rapport doit être transmis par le gouvernement chaque année à la Commission européenne. Mais là encore, à cause du changement de gouvernement, les représentants du Secrétariat général aux affaires européennes, qui devaient être des nôtres ce matin, nous ont fait dire il y a 48 heures que le nouveau gouvernement n'avait pas pu procéder à l'examen définitif de ce bilan du Programme national de réforme. Nous serons amenés, dès que le gouvernement sera prêt, à l'examiner, mais comme les délais impartis par la Commission européenne sont très serrés, je demanderai à un certain nombre d'entre vous d'être volontaires pour qu'un petit groupe de travail examine le PNR. Ensuite, nous vous enverrons par mél les commentaires éventuels que le groupe de travail pourrait émettre, de façon à ce que vous puissiez vous-même participer à l'élaboration de l'avis que nous serons amenés à donner sur le PNR, et nous l'enverrons ensuite rapidement au gouvernement puisqu'en principe celui-ci doit l'envoyer à la Commission européenne à la fin du mois d'avril. Je ne sais d'ailleurs pas si les délais seront tenus, mais voilà en tout cas le calendrier tel qu'il est prévu.

Aujourd'hui, après avoir donné la parole à Christiane El Hayek qui va vous présenter la manière dont les choses se sont passées pour la mise en place de la nouvelle mandature du CNLE, nous ferons un tour de table pour que chacun se présente. J'aimerais bien qu'au-delà de votre présentation personnelle, vous puissiez **exprimer des souhaits en ce qui concerne les ordres du jour du conseil**, de façon à ce qu'il y ait une bonne adéquation entre l'actualité gouvernementale ou parlementaire et vos souhaits, vos soucis, en particulier ceux des membres du 8<sup>e</sup> collège, et pour que nous puissions coller au mieux à la réalité des problèmes de pauvreté, d'exclusion sociale que nous sommes amenés à examiner.

**Christiane El Hayek (CNLE) :** Vous avez été informés de la parution du décret en Conseil d'État du 17 décembre 2013 qui a modifié la composition du CNLE, notamment en faisant passer le nombre de ses membres de 54 à 65. Il a ajouté, de façon formelle et réglementaire, l'existence d'un nouveau collège, le « 8<sup>e</sup> collège », composé de personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Il a apporté également de très légères modifications aux autres collèges ; la plus importante étant de faire passer le collège des associations de 8 membres à 12 membres. Ces augmentations ont été équilibrées par de petits ajustements. Les représentants des élus, qui sont maintenant « **représentants des élus et des organismes d'action sociale territoriale** », sont passés de 8 à 7 : le nombre des conseillers régionaux et des maires est passé de 2 à 1. Par contre, le nombre des conseillers généraux est resté à 2, du fait de leur implication particulière dans les politiques d'action sociale. L'Unccas - qui siégeait dans le collège des

associations - a été placée dans le collège des élus et représentants de l'action sociale territoriale. Il s'agit juste d'un déplacement de l'Unccas. Le collège des élus a donc été légèrement modifié.

Dans le décret, on ne nomme pas les **représentants du gouvernement** qui vont siéger au CNLE mais on désigne un panel de portefeuilles ministériels, qui a été étendu à 18 dossiers au lieu de 15 précédemment. Parmi cet ensemble de domaines d'action du gouvernement, le Premier ministre choisit, à chaque renouvellement, les huit ministres qui vont siéger au CNLE. Donc, dans le décret du 17 décembre 2013, ont été ajoutés le portefeuille des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que l'Outre-mer et l'Egalité des territoires. Vous avez peut-être imprimé la petite plaquette sur le CNLE que je vous ai envoyée. Vous remarquerez que ce qui est indiqué en bleu concerne les modifications. La proposition faite par l'administration est d'introduire le ministère de la Ville dans la nouvelle composition du collège des administrations, en remplacement du ministère de la Culture. Toutes les autres administrations sont maintenues à l'identique. Ce sont les ministres qui sont nommés dans l'arrêté de *désignation* - qui est un arrêté séparé qui ne concerne que les représentants du gouvernement. Les ministres désignent à leur tour les administrations qui vont les représenter au CNLE.

**Les représentants des associations et fédérations concourant à l'insertion et à la lutte contre les exclusions** : la proposition qui avait été adressée à Mme Carlotti est validée par le gouvernement. Elle prévoit l'entrée de cinq nouvelles associations (puisque l'Unccas est déplacée d'un collège à l'autre, il y a donc cinq postes vacants) : la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, la Fondation Abbé Pierre, les Petits Frères des pauvres, le Mouvement national des chômeurs et précaires et Solidarités nouvelles face au chômage. MNCP et SNC étaient « invités permanents » depuis presque deux mandatures au sein du CNLE. Cela permet de leur donner un siège officiel au sein du collège des associations.

Pour le collège des **représentants des organisations nationales syndicales de salariés et des organisations nationales d'employeurs**, il n'y a aucun changement puisque ce sont les organisations représentatives au sens du code du travail et c'est à ce titre qu'elles sont nommées au CNLE.

Le collège des **organismes sociaux nationaux** comprend la Caisse d'assurance maladie, la Cnaf, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi et l'USH. Ce sont des membres de droit : là non plus, pas de modifications.

Un autre collège de membres de droit : le collège des **comités et conseils**. Ce sont les présidents qui sont nommés dans le décret et ils peuvent se faire représenter par un suppléant. Il y a eu un seul changement au sein de ce collège : le Conseil national de l'habitat, que nous n'avons pas vu depuis de longues années, a été remplacé par le Conseil supérieur du travail social, représenté ici par son vice-président, M. Michel Thierry. C'est là une demande exprimée par les membres du CNLE que de resserrer les liens avec les représentants du travail social, et de participer notamment de façon réactive à la préparation des futurs Etats généraux du travail social.

Enfin, les deux collèges de personnes désignées en raison de leur expertise ou de leurs compétences :

- un renouvellement important dans le collège des **personnes désignées en raison de leurs compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** : deux membres ont été renouvelés, Agnès de Fleurieu et Marianne Berthod-Wurmser ; six nouveaux membres font leur entrée au sein de ce collège ; ils se présenteront tout à l'heure ;
- le collège des **personnes en situation de pauvreté ou de précarité** et qui ont la connaissance et l'expertise des situations d'exclusion. Ils sont huit : cinq femmes et trois hommes. Ils vont se présenter eux-mêmes.

Voici les propositions faites au gouvernement avant le remaniement ministériel. Nous avons de bonnes raisons de penser que notre nouveau Premier ministre ne changera pas les propositions qui ont été validées, d'autant que Mme Carlotti avait déjà envoyé des courriers à tous les organismes et personnes concernés, en demandant aux organismes de nommer leurs représentants. Malheureusement, nous n'avons reçu que peu de réponses. Ce sont vos organismes qui doivent répondre et ils sont en retard. Je n'ai reçu que 20 % des réponses environ.

Je rappelle donc que pour les deux collèges de membres de droit (organismes sociaux nationaux et conseils consultatifs), le membre titulaire est déjà nommé par le décret mais il doit nous donner le nom de

son suppléant. C'est une formalité et cela n'apparaîtra pas dans l'arrêté de nomination mais c'est important pour nous de mettre à jour nos listes pour que les membres reçoivent bien les convocations. Un courrier a été adressé aux présidents de ces organismes par Mme Sabine Fourcade, directrice générale de la cohésion sociale, auquel ils sont invités à répondre. On me transmettra les réponses.

Les représentants des associations, des organisations syndicales, des organisations d'employeurs, et les personnes qualifiées ont reçu un courrier de Mme Carlotti. Le cabinet de Mme Carlotti, jusqu'à la veille de son départ, m'a fait suivre les réponses reçues. Mais j'en ai très peu jusqu'à présent. SVP envoyez vos réponses à Mme Neuville et envoyez une copie adressée au président Pinte.

Pour ce qui concerne les élus, la procédure est différente. Mme Carlotti a saisi le Secrétariat général du gouvernement. C'est le SGG qui contacte les présidents des assemblées parlementaires (l'Assemblée nationale, le Sénat). Ces présidents répondent au SGG qui transmet à la ministre. La procédure est forcément plus longue. Mais nous devrions avoir assez rapidement un renouvellement de vos désignations, à l'identique normalement, car ces mandats ne changent que lorsqu'il y a des élections dans les instances. La ministre écrit aussi au président de l'ADF, à celui de l'AMF et à celui de l'ARF.

Nous attendons ces réponses car les personnes proposées vont figurer dans l'arrêté de nomination. Tant que nous n'avons pas les noms du titulaire et du suppléant, nous ne pouvons pas mettre l'arrêté de nomination à la signature du Premier ministre, car il doit être nominatif. D'où l'urgence... Nous espérons que ces deux arrêtés paraîtront dans le courant du mois de mai. Il serait agréable que la ministre, Mme Neuville, qui viendra installer officiellement la sixième mandature du CNLE le 22 mai, le fasse sur la base des arrêtés de nomination et de désignation déjà parus.

**Etienne Pinte :** Je souhaite maintenant que chacun d'entre vous puisse se présenter, nous exprimer ses souhaits, s'il en a, en ce qui concerne les thématiques que le CNLE sera amené à examiner dans les mois qui viennent, pour faire des propositions, des recommandations au gouvernement, aux parlementaires, pour que nous puissions coller au mieux à la réalité que vivent les uns et les autres. Je demanderai en particulier aux responsables associatifs du réseau Alerte de bien vouloir s'exprimer sur les trois messages forts qu'ils ont envoyés récemment, craignant que le Pacte de responsabilité, éventuellement le Pacte de solidarité, mais également toutes les mesures annoncées par le gouvernement ne remettent en cause le plan quinquennal et son financement. Je souhaite pour ma part que tout ce qui a été engagé sur le plan financier pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale soit sanctuarisé, et qu'on ne fasse pas porter une partie des efforts demandés aux Français sur ceux qui sont en situation de pauvreté et de précarité. Je propose de commencer par les parlementaires qui sont ici. Nous avons le plaisir d'accueillir la titulaire et le suppléant !

**Gisèle Biémouret (AN) :** Je suis députée du Gers, membre de la commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale, et élue également au Conseil général du Gers, vice-présidente de la commission des Affaires sociales, en charge de l'insertion.

**Arnaud Richard (AN) :** J'ai le plaisir d'être au CNLE depuis le mandat précédent. Je suis député et membre de la commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale, très intéressé par ces sujets. J'ai eu le plaisir de faire un rapport il y a deux ans avec Danièle Hoffman-Rispal sur l'hébergement d'urgence. Je crois qu'il a été utile sur ce sujet difficile. Je vais prochainement remettre quelque chose sur le droit d'asile, un sujet que tu connais bien Étienne, avec des problématiques de pauvreté, de précarité tout à fait particulières, et je proposerai que le CNLE se penche également sur ces sujets. J'exprime un regret : les problématiques de précarité et de pauvreté sont peu évoquées au sein de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. Dans cette commission, on parle beaucoup de médicaments mais assez peu de précarité et de pauvreté.

**Etienne Pinte :** Chaque année, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) émet un rapport actualisant l'état de la situation des demandeurs d'asile. Le rapport 2013 devrait paraître dans le courant du mois d'avril. J'envisage, si vous êtes d'accord, de demander au directeur général de l'Ofpra de venir présenter devant vous l'état des demandeurs d'asile, des réfugiés politiques pour 2013. Je vous rappelle que, depuis trois ans maintenant, la France reçoit plus de 60 000 demandes de statut de réfugié politique : nous sommes le deuxième pays au monde, après les États-Unis, ce qui, comme vous l'imaginez, engendre d'énormes problèmes d'accueil et de gestion. Toutes ces demandes ne sont pas acceptées ; seulement 15 à 20 % sont reconnues. C'est une des raisons pour lesquelles un certain

nombre de structures d'hébergement sont aujourd'hui embolisées, non seulement par ceux qui attendent une réponse (le délai de réponse est en moyenne de 19 mois actuellement) mais malheureusement aussi par ceux qui se sont vu refuser le statut de réfugié politique et qui, la plupart du temps, ne retournent pas chez eux et se maintiennent d'une manière ou d'une autre sur le territoire national.

**Marie-Automne Thépot (Uccas) :** Je suis responsable des politiques sociales et de l'innovation à l'Union nationale des CCAS, établissements publics municipaux chargés de l'accès aux droits et de la réduction de la précarité. Nous sommes en train de renouveler nos instances nationales. Nous sommes en effet une union nationale des élus locaux chargés du social. Nous allons avoir de nouvelles instances en septembre. Je suis nouvelle à l'Uccas, j'étais auparavant au CCAS de Grenoble. Précédemment, j'ai travaillé au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, sur les politiques sociales en direction des jeunes.

Nous travaillons sur le premier niveau de l'accès aux droits des plus précaires dans tous les champs. Nous avons d'ailleurs une conférence le 11 juin sur l'accès aux soins et à la santé des personnes les plus fragilisées. Nous allons aussi travailler sur la domiciliation, un vrai rendez-vous cette année. Il y a aussi, dans le cadre de la loi autonomie, un souci à avoir sur les âgés précaires. Dans nos derniers baromètres, nous avons un vrai sujet sur une montée de la précarité des personnes âgées. On travaille aussi sur tout ce qui est inclusion bancaire, prévention et lutte contre le surendettement. Nous avons beaucoup travaillé sur les points conseils budget : nous serons très attentifs pour voir comment se saisissent les propositions faites par le groupe de travail sur ces points conseils budget qui permettraient, en tout point du territoire, de pouvoir avoir du conseil sur les liens bancaires, les finances personnelles...

**Michel Thierry (CSTS) :** Je suis vice-président du Conseil supérieur du travail social, dont la présidente est la ministre en charge des Affaires sociales, Mme Touraine. Je suis très heureux qu'une représentation du CSTS fasse son entrée au CNLE. J'ai beaucoup eu l'occasion, au cours de ma vie professionnelle, de travailler sur des problématiques de lutte contre l'exclusion, en particulier à l'Igas, mais dans d'autres responsabilités également. Fin 2012, j'ai co-animé, avec le très regretté Michel Dinet, un groupe de travail sur la gouvernance des politiques de lutte contre l'exclusion, dans le cadre de la préparation de la conférence de décembre 2012 pour l'inclusion sociale. Un des points sur lesquels nous insistions était le caractère pluriannuel et la visibilité à long terme du plan. C'est peut-être d'actualité de le rappeler aujourd'hui.

Pour moi, l'articulation entre CSTS et CNLE est très importante. Le CSTS s'intéresse un peu plus aux pratiques professionnelles des travailleurs sociaux. Au CNLE, on s'intéresse un peu plus à la définition, à l'évaluation et à la mise en œuvre des politiques publiques de lutte contre l'exclusion, mais on voit que le lien est absolument évident. Par ailleurs, vous savez qu'un processus d'Etats généraux du travail social est en cours. Il sera confirmé à l'occasion du changement de gouvernement. Il serait aussi intéressant de faire l'articulation entre le CNLE et la préparation de ces Etats généraux.

**Jérôme Vignon (Onpes) :** Je préside l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui a été créé par la loi de 1998 sur les droits fondamentaux, comme moyen de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. L'Onpes est membre du CNLE. En tant qu'observatoire, il demande l'opinion du CNLE sur son programme de travail. J'aurais donc bientôt l'occasion de vous soumettre ce programme pour 2014-2015. Nous allons également finaliser un rapport sur la situation présente de la pauvreté et de l'exclusion qui devrait être prêt et disponible en mai 2014. Il pourra aussi être présenté au CNLE.

**René Dutrey (secrétaire général du HCLPD) :** J'ai succédé à Bernard Lacharme en octobre 2013. Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées existe depuis 1992. Il a pour objectif d'interpeller sur les situations les plus inacceptables et d'anticiper en proposant des solutions innovantes. Il a particulièrement, dans son histoire, porté l'idée et le concept de « droit au logement opposable », qui a pu se concrétiser. À ce titre, il est également aujourd'hui le rapporteur du Comité de suivi de la loi Daloz.

Nous sommes actuellement attelés à l'élaboration d'un rapport sur la mobilisation du parc privé pour créer une offre sociale, avec pour objectif de répondre à l'urgence et de mener la bataille de l'offre. Plus globalement, nous émettons des avis. Nous sommes en train de travailler sur un avis sur le traitement des bidonvilles et des campements et, bien sûr, de réaliser le rapport du Comité de suivi de la loi Daloz pour novembre.

Globalement, je suis impressionné par le renoncement de plus en plus important d'une partie de nos dirigeants par rapport aux thématiques de lutte contre l'exclusion. Un renoncement, une stigmatisation des populations les plus pauvres de plus en plus important, et des stratégies d'évitement qui se développent, pas toujours faciles à objectiver, ce qui correspond à un climat national et à une certaine évolution de notre société. On entend régulièrement de la part de nos concitoyens : « Il n'y en a que pour les autres et il n'y en a pas pour moi ». Cette situation un peu malsaine dans laquelle nous sommes en train de glisser doit nous interpeller et nous inciter à chercher des pistes de réflexion par rapport à ce qui nous anime, la lutte contre l'exclusion.

**Marie-Josèphe de Redon (CNML) :** Je représente le Conseil national des missions locales dont les missions et le fonctionnement sont inscrits dans le Code du travail. Notre président est Jean-Paul Dupré, maire de Limoux, président de sa mission locale, président de l'association régionale des missions locales et aussi député. Je représente le CNML au CNLE depuis plus d'un an. C'est un lieu où je trouve qu'il est intéressant de travailler. La tâche essentielle des missions locales est la formation et l'emploi pour les jeunes. Dans ce cadre, le CNML a passé 42 accords avec de grandes entreprises et s'investit sur la mobilité européenne, l'orientation et la formation. Récemment, nous avons signé le protocole pour l'insertion professionnelle des étudiants. Au CNLE, c'est surtout tout ce qui touche aux « freins périphériques à l'emploi » qui est abordé : le logement, la santé... Nous avons aussi pu entamer des relations pour essayer de décliner au niveau national et donner des outils aux missions locales, en particulier pour ce qui est de l'accès aux droits et aux soins. Depuis plusieurs années, nous soutenons aussi le travail des psychologues en mission locale auprès des jeunes. C'est un travail qui a besoin de s'appuyer sur les partenaires pour pouvoir faire tâche d'huile et être efficace au niveau du terrain.

Je rappelle que le CNML a signé il y a quelques années une Charte de santé des jeunes avec les ministères du logement, de l'emploi, des affaires sociales et de la santé - il faudrait peut-être qu'elle soit réactualisée. Nous travaillons avec la FARE, Voitures and Co, les fondations Total et Peugeot PSA pour aborder les problèmes de mobilité des jeunes : ne pas arriver concrètement à se déplacer pour accéder aux lieux de formation et aux emplois est un énorme frein. Il pose le problème de l'égalité de traitement des jeunes sur le territoire. Nous travaillons aussi avec le Défenseur des droits sur les politiques de non-discrimination au cours des recrutements. Il y a encore beaucoup de partenariats à créer dans différents domaines pour lever ces freins à l'emploi et à la formation. M. Chèrèque a bien voulu venir parler du Plan de lutte contre la pauvreté aux animateurs régionaux des missions locales, réunis au CNML. C'était la contribution du CNML à la mobilisation régionale en faveur de ce plan.

**Bernard Moriau (Médecins du monde) :** Je suis médecin généraliste libéral, par ailleurs bénévole à la mission Médecins du monde à Saint-Denis ; je suis également membre du Fonds CMU depuis 2008 et du CNLE depuis 2005. Je profite de cette intervention pour faire une proposition. J'étais hier à une réunion au Fonds CMU avec Vincent Beaugrand, nouveau directeur. Le Fonds CMU est régulièrement interpellé sur la question de l'aide médicale État (AME) bien que ce ne soit pas de sa compétence. Dans le débat public, la question de l'aide médicale État ressort trop souvent sous la forme d'une ligne budgétaire et d'un coût. J'ai l'expérience des bilans annuels du Fonds CMU qui sont d'une très grande qualité. Au fil des années (c'est un système qui existe depuis 14 ans), ils ont permis, d'une part, de voir que le coût de la CMU n'est pas aussi inquiétant que ce qui était prévu et, d'autre part, de remettre en cause petit à petit les préjugés par rapport aux bénéficiaires de la CMU. Parce que les analyses statistiques poussées des rapports du Fonds CMU permettent finalement de retrouver la réalité médicale des patients bénéficiaires de la CMU. C'est assez extraordinaire de voir que ces rapports permettent de décrire concrètement les patients que je vois quotidiennement dans mon cabinet !

L'enjeu est donc de ré aborder la question de l'aide médicale État en faisant un travail qualitatif, un travail d'analyse, un focus sur cette population, dépassant la ligne budgétaire, allant plus loin, avant de poser la question de la fusion aide médicale État et CMU, proposition émise par le CNLE il y a quelques années, et reprise récemment par la sénatrice Archimbaud et le Défenseur des droits qui s'interrogeait, dans son rapport de mars 2014, sur la dualité des deux dispositifs. Le Fonds CMU n'est pas contre - au contraire, il a l'expérience puisqu'il gère aussi l'ACS - d'apporter sa contribution, et en tout cas son expérience.

**Bernard Schricke (Secours catholique) :** Le Secours catholique, versant caritatif, vient en aide à plus d'un million et demi de personnes par an. Vous connaissez sans doute son rapport annuel statistique qui présente l'évolution des formes de pauvreté rencontrées par l'association. C'est aussi une association qui

anime un réseau de 1 300 groupes de personnes vivant des situations de pauvreté, répartis sur l'ensemble du territoire.

Dans le mandat précédent, j'ai beaucoup apprécié le groupe de travail sur le « reste à vivre » qui nous avait permis de faire remonter la question de l'insuffisance des ressources des personnes dont beaucoup d'entre nous s'occupe ou que nous accompagnons. Je pense qu'il y aurait lieu de mettre en place un groupe de travail sur la question des migrants. Pour nous, c'est 33 % des personnes que nous accueillons. Il y a de vrais enjeux, à la fois pour mieux organiser l'asile - mais l'asile n'est pas le tout de l'immigration – et pour mieux assurer les conditions d'hébergement, les conditions d'instruction des différents dossiers. Le CNLE est un lieu où on construit une certaine forme de consensus qui nous rend capables d'interpeler davantage les décideurs politiques. J'appelle de mes vœux à la constitution de ce groupe de travail.

Un autre groupe autour du lien insertion-emploi serait aussi intéressant. Vous avez demandé aux associations membres d'Alerte de dire pourquoi nous avons communiqué ces derniers jours. Nous avons notamment de vives inquiétudes sur le financement du Plan de lutte contre l'exclusion. Il y avait des bruits assez fondés sur le fait que, dans le cadre d'économies budgétaires à réaliser, seraient éventuellement remis en cause les augmentations prévues du RSA mais aussi les travaux autour de la lutte contre le non-recours au RSA activité... Alerte sert à alerter l'opinion publique, les décideurs, et donc nous avons voulu, à deux reprises, rappeler que, si des économies sont sûrement nécessaires dans les comptes de la Nation, ce ne sont pas les plus fragiles qui doivent en faire les frais. Je me permets de rappeler l'une des petites affiches que le Secours catholique avait sorties à l'occasion de l'élection présidentielle, qui avait choqué certains et plu à d'autres. On y disait : « RSA : 10 milliards d'euros / Fraude fiscale : 50 milliards d'euros. Alors, c'est qui le parasite ? » On était vraiment inquiets d'une remise en cause du plan, peut-être sur son financement, peut être aussi sur sa gouvernance et l'autorité qui le pilote : on souhaite que cela reste un pilotage interministériel sous l'autorité du Premier ministre. Voilà l'enjeu de ces alertes. Il y avait aussi une autre démarche autour d'un manifeste lié au Pacte de responsabilité...

**Louis Gallois (Fnars) :** La Fnars, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, est un réseau de 900 associations qui travaillent sur les grands thèmes de l'exclusion sociale. Nous travaillons sur un certain nombre d'orientations qui sont très importantes :

- les problèmes des personnes en situation d'exclusion doivent être abordés de manière coordonnée ; on ne peut pas traiter « en silos » les problèmes de santé, de logement, d'emploi. Il faut prendre la personne dans sa totalité car ces problèmes s'accumulent ;
- le rôle des associations n'est pas d'être un filet de sécurité mais de remettre les personnes dans des parcours qui les ramènent vers le droit commun. Pour organiser ces parcours et permettre à ces personnes de se remettre dans ces parcours, il faut de l'accompagnement. Elles ne peuvent pas le faire seules. À cet égard, les associations jouent un rôle essentiel ;
- la finalité pour nous est que les personnes ne restent pas dans ces dispositifs spécifiques qui leur sont dédiés mais qu'elles reviennent dans le droit commun car c'est le retour dans la citoyenneté. Notre objectif ultime est que tout le monde puisse vivre comme un véritable citoyen.

Sur les textes que nous avons produits : il y a la première lettre que Bernard Schricke vient de présenter et nous en avons écrit une seconde hier ! Nous avons été assez déçus par la déclaration de politique générale sur nos problèmes : ils sont très peu traités ; le mot « pauvreté » n'apparaît pas... La seule mesure qui est annoncée est celle qui vise au dégrèvement des charges sociales pour le SMIC. Nous savons que les populations dont nous nous occupons sont très souvent en-dessous de ce niveau de ressources. Elles ne seront donc pas touchées par cette mesure. Nous avons une revendication qui était la fusion du RSA activité et de la PPE ; nous restons sur ce point.

Le manifeste visait à dire qu'à côté du pacte de responsabilité, nous souhaitions un pacte de solidarité, de responsabilité sociale et citoyenne. Nous avons compris que cette terminologie était reprise sous forme de Pacte de responsabilité et de solidarité. C'est le mot solidarité dont nous ne mesurons pas bien actuellement la nature et nous voudrions évidemment pousser dans ce domaine.

Si j'avais des thèmes à proposer pour le CNLE, sans grande originalité j'en aurais trois :

- l'emploi, avec deux thématiques : chômage de longue durée et chômage des jeunes ;

- l'hébergement-logement, et surtout le logement car la solution des problèmes d'hébergement se trouve dans le logement. Nous sommes très inquiets de voir la faible production de logements sociaux et surtout de logements très sociaux ;
- la question des migrants, des demandeurs d'asile et des migrants non demandeurs d'asile, qui taraude le corps social français.

**Claudie Miller (FCSF) :** Je suis présidente de la Fédération des centres sociaux de France. Nous sommes nouveaux dans le collège des associations et peut-être originaux par le fait que nous n'avons pas une vocation particulière à être sur le champ de la précarité ou de l'exclusion ; les 1200 centres sociaux qui sont fédérés en France sont des structures généralistes, destinées à accueillir tout le monde, travaillant à partir de projets d'habitants sur des territoires. Ils assurent une fonction de veille sociale et sont producteurs de services et d'actions pour l'ensemble de la population.

Il se trouve cependant qu'en étant sur des projets de territoire avec les habitants et qu'en ayant la moitié de nos centres sociaux sur des territoires dits en politique de la ville, et d'autres sur des territoires ruraux qui présentent aussi des difficultés liées à la précarisation, nous avons été amenés à nous rendre compte que les habitants de ces territoires vivaient dans des difficultés de plus en plus grandes. Nécessairement, cela a impacté la façon dont nous avons construit nos projets ; cela a été une alerte pour la FCSF. Il y a trois ans, à travers un congrès, la FCSF a tenu à prendre en compte cette alerte et à voir comment elle allait retravailler ses façons de faire pour comprendre, analyser et agir sur cette dimension de la situation des habitants de plus en plus précaires, mais aussi de plus en plus complexe et difficile à appréhender. Il y a donc un vrai choix de la fédération d'évoluer dans le sens de la mobilisation des personnes, pour que ces situations difficiles puissent être prises en compte par les personnes elles-mêmes, accompagnées par les centres sociaux.

M. Gallois disait qu'il y a besoin de lieux où il puisse y avoir un retour à la citoyenneté. Les centres sociaux voudraient être ces lieux où des personnes en précarité, prises en charge par des structures spécifiques, trouvent l'accueil et l'accompagnement nécessaires pour qu'elles reviennent à une citoyenneté dite « normale », comme tout un chacun. C'est au titre de ce travail que l'on a engagé, qui va se traduire par un projet pour les 10 ans de la fédération, avec une véritable évolution du travail des centres sociaux sur le territoire, qu'on se retrouve avec vous dans vos travaux, et nous avons beaucoup de choses à apprendre de vous. Nous espérons pouvoir être ces structures dans lesquelles il y a une ouverture entre la prise en charge particulière et la citoyenneté, la vie normale que chacun devrait pouvoir mener sur le territoire. Aujourd'hui, nous n'avons pas de propositions : nous vous écoutons...

**Pierre-Yves Madignier (ATD Quart Monde) :** Je suis président du mouvement ATD Quart Monde France. Nous avons été créés par des personnes très pauvres pour détruire la misère. Rien que ça ! Nous n'apportons aucun service. Nous faisons des projets pilotes : comment montrer que des rêves sont possibles. C'est, par exemple, une famille avec de tous jeunes enfants dans l'errance : comment rendre possible l'accès au logement ? Quand on a été toute sa vie très éloigné du travail, que l'on est cassé, comment reprendre un travail ? Cela nous conduit à être en partenariat avec un grand nombre d'entre vous, partenaires sociaux, mouvements associatifs, collectivités, administrations...

Aujourd'hui, j'ai entendu quelque chose qui est pour moi une violence, le fait que le ministère de la Culture ne soit plus représenté au CNLE. Cela dit des choses assez terribles. Évidemment, c'est très bien qu'il y ait la Ville. Donc, on va les nourrir, on va les loger, on va essayer de se préoccuper du travail, mais des choses aussi essentielles que la culture, ce n'est pas un sujet ! Le CNLE est rattaché au Premier ministre. ATD n'a pas signé toutes les lettres qui lui ont été adressées, tous les communiqués de presse mais on lui a un peu secoué les cloches ! Et nous avons eu raison de le faire car il y a de l'inquiétude à avoir sur la non-sanctuarisation du plan. Mais on peut aussi quelquefois l'aider. Je propose qu'on l'aide en lui suggérant de réintégrer la culture au CNLE. C'est un signe, il faut que ce signe ait toute sa portée.

Sur la suite, nous pratiquons depuis 50 ans la participation au sein du mouvement ATD Quart Monde. Nous savons que c'est un combat permanent. Nous souhaiterions que le CNLE qui fait cette très belle démarche, poussée par deux ministres de deux majorités différentes - toute la représentation politique de gouvernement a donc voulu cette participation - ne considère pas que c'est un point d'arrivée mais au contraire qu'on considère que c'est un point de départ. En particulier, que nos méthodes permettent un travail de longue haleine, pour que notamment les représentants du 8<sup>e</sup> collège, mais pas qu'eux, puissent travailler sur des sujets et apporter leurs expériences. C'est très difficile. Je comprends que c'est

important pour les administrations d'aller transpirer devant le CNLE, présenter un dossier qui vous occupe toute l'année et se faire prendre trois remarques, deux avis louangeurs, mais c'est extrêmement frustrant pour tout le monde, et même pour ceux qui ont l'habitude de lire des tas de dossiers, qu'on soit à ce rythme infernal. Il faut qu'au CNLE on sente les évolutions de fond et qu'on puisse véritablement y participer, nos collègues du 8<sup>e</sup> collège mais aussi chacun d'entre nous.

**Etienne Pinte :** Une petite précision à apporter à Pierre-Yves, en ce qui concerne le retrait du ministère de la Culture. Je ne te cache pas que c'est en désespoir de cause qu'au moment des arbitrages nous avons fait ce choix de ne plus les convier. Pourquoi ? Ils ne sont jamais venus alors qu'ils faisaient partie du CNLE ! Ce que je peux faire puisque, maintenant, les choses sont fixées, c'est que notre organisation soit suffisamment souple pour les convier en tant qu'observateur à nos réunions. Ils seraient invités et nous pourrions voir s'ils sont suffisamment ouverts à participer à nos travaux. Mais c'était vraiment très décourageant de se dire que d'autres ministères avaient leur place autour de la table et que certains de ceux qui y étaient inscrits ne venaient jamais.

**Martine Carn (Education nationale) :** Je voudrais préciser combien l'Education nationale tient à être présente au sein de ce conseil. La loi de Refondation pour l'école a pour vocation de réduire les écarts et les inégalités sociales en matière de réussite scolaire, ce qui n'est pas un moindre défi. Je dois vous quitter car nous organisons prochainement une formation en direction de nos référents académiques, dans le cadre d'une circulaire que nous avons sortie en octobre. Elle va mettre en œuvre un des axes principaux de cette Refondation qui concerne la relation entre l'école et les parents ; elle va en particulier permettre, à travers différents leviers, que les parents s'autorisent à venir à l'école et en aient un peu moins peur, qu'ils soient considérés comme des co-éducateurs avec les enseignants. Cela veut dire former les enseignants à la relation avec les parents - c'est quelque chose de relativement nouveau comme approche - et renforcer les compétences des parents pour que, quelle que soit l'origine sociale des élèves, ils puissent être dans un parcours de réussite. Une réussite qui n'est pas forcément entendue comme la réussite par rapport aux autres mais aussi par rapport à l'excellence qu'ils ont en eux-mêmes : c'est-à-dire travailler sur un parcours scolaire qui leur permette d'être dans la réussite.

Il me semble donc vraiment important de participer aux réflexions sur la lutte contre les exclusions et pour l'inclusion dans toute sa noblesse, l'inclusion étant pour nous la réussite de nos élèves. Nous travaillons très en proximité avec un certain nombre d'entre vous, en particulier ATD Quart Monde. Cette approche est relativement nouvelle : la réussite pour tous, c'est la réussite des élèves et des parents qui sont les plus éloignés de la culture scolaire. Nous avons déjà relevé un certain nombre d'initiatives tout à fait pertinentes. L'idée est que l'école républicaine puisse offrir, en tant que service public, la possibilité pour tout un chacun de réussir.

**Christophe Robert (Fondation Abbé Pierre) :** Je suis délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre et nouveau membre du CNLE. Nous sommes très honorés que le CNLE ait accepté cette participation de la fondation. La fondation est une organisation qui vit de la générosité publique et ne dispose pas d'aides publiques - ce qui lui garantit une forme d'indépendance. Nous sommes notamment financeurs du secteur associatif pour développer des actions innovantes et permettre aux associations d'apporter les réponses dans l'accès au droit, la production de logements, l'aide aux personnes sans abri. J'ai plus particulièrement la charge d'un autre volet d'activité de la Fondation : essayer de comprendre pourquoi il y a 3,5 millions de mal logés, être une force de proposition. Nous publions un rapport annuel que je coordonne. J'ai aussi contribué au rapport préparatoire à la conférence 2012 sur le volet hébergement-logement, avec Alain Régnier, délégué interministériel. Je suis vraiment intéressé par le bilan que nous allons pouvoir faire de ce plan quinquennal.

Petite note d'humeur sur la situation d'aujourd'hui : très sincèrement, mon sentiment, après le discours du Premier ministre, c'est qu'il vaut mieux être inclus, même fragile, parce que la cible qui a été pointée au titre de la solidarité, ce sont des personnes incluses en situation de fragilité, en risque de basculement... Je n'oppose pas les publics. Lisons bien ce discours. Si on regarde attentivement, on s'aperçoit que, si vous n'êtes pas dedans, inclus, vous n'avez pas de perspectives. La non référence au plan quinquennal est un signe ! Je ne reviens pas sur le contenu des courriers d'Alerte et la lettre envoyée au Premier ministre. C'est extrêmement préoccupant car, au moment même où on a une massification de la précarité, on ne regarderait plus les plus précaires. C'est ce qui nous est adressé comme message depuis quelques jours. Il faut donc prendre au sérieux ces alertes et, rapidement, agir.

On est en échec sur pas mal de sujets concernant l'hébergement et le logement. Les budgets augmentent dans le domaine de l'hébergement mais la demande augmente également, parce que ce secteur de l'hébergement joue le rôle d'amortisseur de toute la capacité des politiques menées dans différents domaines. Cela a été dit sur la demande d'asile mais on pourrait ajouter la fermeture des lits psychiatriques dans la problématique de santé, l'insuffisance de réponses en matière de logements... Tous ces constats sont faits depuis longtemps et le président du CNLE a fait un rapport qui pointait déjà ces faiblesses en 2008. Mais, malgré tout, nous n'avancions pas, voire sur un certain nombre de sujets nous reculons, si je prends par exemple la situation dans nos territoires sur le front des personnes contraintes de vivre à la rue.

Nous sommes en échec sur certains territoires malgré une loi protectrice, le Dalo, que nous devrions aussi interroger au CNLE. Faire des lois protectrices très importantes, des droits de recours et se voir mettre en échec collectivement, c'est un risque de remise en cause fondamentale des politiques publiques, mais aussi de la crédibilité de la loi.

J'ajouterai un autre point beaucoup plus invisible : les phénomènes de ségrégation territoriale qui gangrènent notre société et qui sont mal appréciés par les statistiques et par les analyses, y compris qualitatives. En tout cas, ils sont peut-être appréhendés collectivement. La séparation de la Ville du ministère de l'égalité des territoires et du logement n'est pas un bon signe, selon nous, de ce point de vue.

L'échec vient notamment de ce que ce gouvernement n'a pas voulu entrer dans une logique de pluriannualité des engagements financiers. Une loi de programmation était demandée par le secteur associatif, depuis le début, dans l'esprit du Plan de cohésion sociale : celui-ci avait donné de la visibilité aux acteurs sur la production de logements sociaux, sur la production d'hébergements, sur l'accompagnement, sur les autres réponses de logement qui engageaient durablement le gouvernement, plutôt que de faire chaque année des projets de loi de finances rectificatives et une bataille avec Bercy. Mais vraisemblablement ce gouvernement ne veut pas aller dans une démarche construite, dans la durée, sur le temps du quinquennat. La dimension interministérielle a été rappelée par Louis Gallois, je n'y reviens pas : elle est fondamentale sur nos sujets et elle fait gravement défaut aujourd'hui.

Un autre point d'inquiétude par rapport au discours du Premier ministre concerne les baisses de dotations aux collectivités locales et qui ont un rôle d'action sociale. Il faut qu'on les interroge. Un autre sujet d'inquiétude évoqué par le Premier ministre est la disparition des conseils généraux : ils ont une responsabilité énorme. Il faut que le CNLE se saisisse des risques qui pourraient peser ou en tout cas d'une proposition alternative.

En ce qui concerne le fond, indépendamment de l'actualité politique : nous luttons, nous les associations, depuis longtemps, pour essayer d'enclencher une dynamique politique autour de la prévention. Plutôt prévenir que punir, plutôt prévenir que payer cher de mauvaises réponses - je pense à l'hôtel, par exemple. Je pense sincèrement qu'on peut collectivement faire le constat que les registres politiques à la petite semaine - peut-être même sur un quinquennat - nous empêchent d'enclencher une politique dans la durée qui mette l'accent sur la dimension de prévention. Cela rejoint les problématiques sur l'AME, celles sur la prévention des expulsions locatives, le traitement de la question de la demande d'asile, les problématiques de santé... Vu les difficultés que nous avons à faire passer ce message en matière de prévention, il pourrait peut-être y avoir un axe un peu transversal dans le travail du CNLE, qu'il a déjà fait mais qui pourrait être renforcé, autour de cette logique à impulser dans notre pays aujourd'hui.

**Jean-François Serres (Petits Frères des Pauvres) :** Je suis délégué général des Petits Frères des Pauvres. En tant qu'association, nous sommes de nouveaux membres et aussi heureux et honorés d'être parmi vous. Notre association est particulièrement sensible aux problématiques du vieillissement ; elle accompagne les personnes âgées. Sur les questions qui nous taraudent, l'adaptation de la société au vieillissement est majeure si on veut éviter la précarisation, la mise à part des personnes âgées, notamment des plus fragiles ; c'est une question à laquelle nous sommes sans cesse attentifs et sur laquelle il y a beaucoup de travail. Nous sommes aussi porteurs, depuis plusieurs années, d'un sujet qui est difficile à aborder et que nous mettons régulièrement sur la table, celui du lien social et de la précarisation des liens sociaux. Nous voyons que, dans la plupart des cas, les personnes qui sont dans des fragilités, soit des pauvretés matérielles soit toutes sortes de fragilités, subissent une mise à part qui fait que leur manque de relations ou leur perte de relations est un handicap important. Même dans les prises en charge, le déploiement des autres dispositifs de soutien, la solitude, l'isolement sont des

éléments majeurs. On a lancé, depuis plus d'un an, une démarche qui commence à prendre, la « mobilisation nationale contre l'isolement des âgés », avec plusieurs partenaires comme les centres sociaux, les collectivités locales, les caisses de retraite, le monde associatif... pour qu'il y ait une lame de fond autour de la question de la solitude, de l'isolement social. On sait que ce sont les âgés qui sont les plus sensibles mais cela va bien au-delà.

Il y a pour nous **trois défis majeurs** dans cette mobilisation contre l'isolement social qu'il nous semblerait intéressant d'approfondir, de tenir dans le temps :

- il y a un défi associatif, une cause commune entre les associations. Dans cette mobilisation, nous sommes mis d'accord, entre toutes les grandes associations de solidarité, pour dire « mettons-nous ensemble pour faire émerger de l'engagement citoyen autour de cette question de la relation et de la reconstruction des liens sociaux, de voisinage, de l'attention à l'autre, autour notamment des plus fragiles et des plus pauvres ». C'est un vrai défi que de conduire et d'animer un programme commun interassociatif ;
- cette initiative de la société civile s'organise dans une véritable complémentarité avec des enjeux de politique publique. Il s'agit donc de s'articuler avec les acteurs de la politique publique dans un champ qui n'est pas si évident, celui de l'engagement citoyen contre la solitude ;
- on sait que, dans l'accompagnement des parcours des personnes les plus en risques et les plus fragiles, l'accompagnement social est très important, notamment l'accompagnement professionnel. Discutons de l'accompagnement professionnel et de l'engagement bénévole avec un regard renouvelé. Il y a là une tension qu'il faut absolument travailler, revoir. Il n'y a pas de contradiction mais une véritable complémentarité, une force d'engagement dans la société, si on arrive à défendre d'un côté l'accompagnement professionnel et, de l'autre, l'initiative et l'implication des citoyens. On voit bien à quel point l'ensemble des efforts de nos politiques sociales se heurte parfois à la perte de liens et de relations que les personnes peuvent avoir dans la proximité, là où elles habitent.

**Étienne Pinte** : Sur ce sujet, j'aimerais que les initiatives que vous avez prises en matière d'engagement inter associatif pour lutter contre l'isolement puissent être élargies à chacun de nos concitoyens. Je suis stupéfait en voyant le nombre de personnes dont tout à coup on découvre la situation, alors qu'elles sont passées au travers des mailles de tous les filets associatifs, CCAS... Je me rappellerai toujours qu'il y a deux ans, en janvier, en plein Strasbourg, dans un immeuble collectif, on a découvert un homme mort : il était mort depuis trois ans ! Tous les voisins ne s'étaient même pas préoccupés de ne plus voir cet homme. Ils ne s'étaient même pas préoccupés de savoir pourquoi la boîte aux lettres regorgeait de lettres. Je pense qu'il est important d'essayer de solidariser l'ensemble de nos concitoyens à ces problèmes d'isolement. Tous les jours, nous nous rendons compte, que ce soit dans ce domaine-là mais aussi dans beaucoup d'autres – comme la maltraitance des enfants... - combien il y a un repliement des individus sur leurs propres problèmes et qu'ils ne sont plus suffisamment vigilants pour voir les difficultés qui les entourent, au-delà de la famille et des amis, au-delà de ceux que l'on côtoie directement. J'aimerais donc que cette dimension de sensibilisation de l'ensemble de nos concitoyens puisse également se faire au travers des initiatives que vous avez prises.

**Vincent Godebout (SNC)** : Je suis délégué général de Solidarités nouvelles face au chômage. Je vous prie d'excuser l'absence de Gilles de Labarre, notre président. SNC existe depuis bientôt 30 ans. Nous avons deux missions principales qui sont l'accompagnement des chercheurs d'emploi (terme moins stigmatisant que le demandeur d'emploi ou chômeur). Nous avons accompagné près de 30 000 personnes et créé quelques milliers d'emplois solidaires dans des associations qui ne bénéficient pas des personnes que nous accompagnons.

Un de nos axes principaux de travail est actuellement de contribuer au changement de regard que nous portons individuellement et collectivement sur les personnes en recherche d'emploi. Ces personnes sont de plus en plus rejetées. Il est vraiment important de les prendre en compte comme chercheurs d'emploi.

**Deux propositions de travail** que nous aurons pour le CNLE et que nous sommes honorés de rejoindre aujourd'hui sur un siège en dur (nous avons participé aux travaux depuis deux mandatures) :

- **la santé des personnes en recherche d'emploi.** De manière empirique, nous constatons que le chômage a un réel impact sur la santé et la santé psychologique. Il n'y a pas de statistiques à notre connaissance sur le sujet de la santé des chercheurs d'emploi. Il existe des statistiques sur les personnes sans activité. Le chômage est une des composantes de la santé publique. Il serait

intéressant que la médecine de ville s'en préoccupe davantage, d'abord sur le plan santé mais aussi sur le plan du prix des mutuelles qui risque d'exploser : un an après un licenciement, on n'aura pas le droit d'accès à la santé. C'est une vraie problématique qui va se poser dans les années qui viennent pour ces personnes ;

- **la thématique numérique dans plusieurs volets.** L'accès aux nouvelles technologies numériques pour les personnes les plus fragiles, le développement de l'ouverture des données dans le domaine associatif pour mieux appréhender les besoins, les consommations des plus fragiles, les besoins de services en particulier et aussi pour travailler sur la question de la promotion des start-up qui travaillent sur ce champ et les rendre accessibles au domaine associatif. Un nombre important de start-up développe des projets liés au numérique mais on n'y a pas forcément accès de par le coût... Cela mériterait d'être valorisé.

**Christian Soclet (CNV) :** Je suis chargé de mission au Conseil national des villes. Le CNV fait partie de ces structures qui n'ont pas encore désigné leur représentant au CNLE pour la bonne raison que la mandature est close et que nous n'avons plus aujourd'hui de vice- président. Nous sommes donc en attente de la nomination de membres du CNV et des vice-présidents qui seront membres de droit et évidemment, du suppléant qui pourra siéger en titre. Sur la composition de ce conseil, le CNLE a beaucoup apporté puisque nous allons avoir un 4<sup>e</sup> collègue qui sera un collègue des habitants et des associations. C'est une nouveauté qui était attendue et qui a été travaillée avec le CNLE. Nous prenons beaucoup exemple sur le 8<sup>e</sup> collègue qui est aujourd'hui complètement intégré.

La loi de programmation et la cohésion urbaine sur la politique de la ville a mis en avant un 21<sup>e</sup> critère de discrimination qui est **la discrimination territoriale**. Le CNV sera particulièrement attentif à cette discrimination et sans doute, au CNLE, aura-t-il l'occasion d'exprimer ce que nous constatons sur les territoires : territoires habituels de la politique de la ville, ses « quartiers prioritaires » (nouvelle dénomination des anciennes zones urbaines sensibles) mais aussi sans doute d'autres territoires et précisément, intégrés à ce commissariat général à l'égalité des territoires qui vient d'être créé, que le CNV travaillera aussi sur ces questions, non seulement des banlieues mais aussi de ces territoires péri-urbains, voire ruraux, où les questions d'exclusion sont très importantes.

Dans le cadre de la concertation que le ministre de la Ville a conduit pendant les années 2012- 2013, la question de l'exclusion a été une question suffisamment importante pour être mise comme mission première du CNV. C'est encore renforcer notre participation au CNLE que j'entends signifier par cette décision.

**Sabine Fourcade (DGCS) :** Je suis la directrice générale de la cohésion sociale qui est la direction qui au ministère des Affaires sociales suit l'ensemble des sujets dont nous venons de parler aujourd'hui consacrés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion mais aussi à la famille, à l'enfance vulnérable, à l'autonomie des personnes âgées ou des personnes handicapées, à tout ce qui concerne l'organisation de ces politiques, les professionnels, travailleurs sociaux qui les mettent en œuvre.

J'excuse l'absence des ministres. Mme Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé, est au Mexique avec le président de la République depuis hier soir. La secrétaire d'État, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Ségolène Neuville, vient juste d'être nommée et c'était difficile qu'elle intervienne qu'aujourd'hui. Il est certain que l'une ou l'autre seront présentes lors de la prochaine réunion du CNLE. C'est très important que les ministres connaissent l'ensemble des voix et des demandes, des avis, tout ce que vous avez dit aujourd'hui.

À la DGCS, nous assurons le secrétariat du CNLE. C'est nous qui organisons la tuyauterie pour que le CNLE puisse fonctionner, avec des moyens qui ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'on souhaiterait et de ce que la politique en faveur de l'ensemble des personnes en situation de précarité ou d'exclusion mériterait. Mais néanmoins, nous essayons de faire le maximum. Par ailleurs, c'est ma direction qui est chargée de la mise en œuvre d'une grande partie des mesures du plan quinquennal contre la pauvreté, dont l'inclusion sociale. Nous allons être chargés, comme l'a recommandé François Chérèque, dans le rapport qu'il a remis aux ministres en janvier, de la coordination interministérielle de ce plan quinquennal dans un organisme qui s'appelle le secrétariat permanent du comité interministériel de lutte contre les exclusions et qui réunit l'ensemble des administrations concernées, pour s'assurer qu'elles mettent bien en œuvre l'ensemble des mesures du plan. Je m'assurerai personnellement que nous aurons bien un représentant du ministère de la Culture, de l'ensemble des administrations... Pour s'assurer que la mise

en œuvre du plan qui est bien interministérielle se passe bien. Nous ferons cela sous le regard de François Chérèque qui est chargé de l'évaluation de ce plan.

*Le tour de table reprendra après l'intervention de François Chérèque qui a une contrainte d'agenda.*

## Rapport d'évaluation de la première année de mise en œuvre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

*Intervention de François Chérèque (Igas), chargé de la mission de suivi du plan.*

**François Chérèque** : Merci de me donner la parole. Je propose, avec Christine Abrossimov, qui m'accompagne cette année, de vous présenter des éléments du rapport au 25 janvier 2014 qui n'intègrent donc pas l'actualité et les interrogations que vous vous posez, même si certaines de ces interrogations sont déjà écrites dans le rapport. Aujourd'hui, je n'ai pas d'informations à donner. Est-ce que le plan sera toujours mis en œuvre ou pas ? Y a-t-il des remises en cause ? Je ne peux pas le dire. Comme vous, j'attends les premières expressions gouvernementales concrètes sur ce rapport et j'espère qu'elles vont arriver rapidement.

Un des éléments positifs, c'est la façon dont ce plan a été construit. C'est un élément partenarial et collectif sur lequel le CNLE a travaillé avec aussi la conférence sur la pauvreté, le comité interministériel, les principes fondamentaux...

L'Igas avait pour mission de :

- réaliser un tableau de bord qui retrace la montée en charge et l'impact des mesures annoncées en mettant en place des indicateurs et des méthodes d'évaluation, d'avoir une vision sur certains territoires. Tous les indicateurs sont en annexe dans le rapport. On ne pouvait donc pas avoir tous les indicateurs renseignés ;
- la démarche des déploiements opérationnels en expliquant le plan sur les territoires ;
- faire des recommandations au Premier ministre, ce que nous avons déjà fait au mois d'avril et que nous avons repris dans le rapport.

**Le calendrier.** Dans un premier temps, nous avons construit notre méthode de travail et les indicateurs dans un premier temps ; nous avons fait 30 rencontres territoriales en commençant par quelques phases test et avons vu 6200 personnes. Puis, l'écriture du rapport. Nous avons eu une dernière réunion interministérielle de la semaine d'avant le changement de gouvernement. Aujourd'hui, le gouvernement a les éléments sur la montée en charge. Ensuite, c'est une décision politique.

**Le rapport est construit autour de quatre parties principales :**

- un rappel de la pauvreté en France en au regard des dernières publications ainsi qu'une mise en perspective avec des comparaisons européennes ;
- une appréciation du plan qui vise à donner une vision d'ensemble ;
- un bilan de la démarche du déploiement territorial ;
- une partie plus prospective.

Il y a dans le rapport des annexes qui sont une présentation plus large de ce qui est fait dans le rapport lui-même, en particulier des indicateurs par la Drees. Il y a 16 pages d'explications sur ce qui est fait dans les territoires par la DGCS. Le CGSP a fait la partie de comparaison internationale.

### Première partie

**Un bilan d'ensemble globalement positif malgré des difficultés ou des mesures à consolider**

**Synthèse : une mobilisation importante en termes de mise en œuvre mais des points de critiques et de vigilance le de**

- une énorme mobilisation autour du plan avec :
  - une première année de mise en route avec beaucoup de textes législatifs et réglementaires ;

- l'engagement des grands chantiers emblématiques du plan : l'augmentation des minima sociaux (RSA socle, ASF, CF), la garantie jeune, la définition de la méthode des états généraux du travail et social ;
  - une bonne mobilisation des administrations concernées, à tous les niveaux ; l'interministériel a été bien animée par les services du Premier ministre.
- Des incertitudes qui demeurent et certaines mesures fortes dont la mise en œuvre est déjà retardée... :
    - malgré le constat d'une mise en œuvre satisfaisante, un manque de visibilité du plan, qui n'existe pas « en tant que tel » ; j'entends encore des interventions ministérielles qui expliquent des éléments du plan sans y faire référence explicitement ;
    - une incertitude qui demeure sur le financement du plan, y compris sur le niveau de celui-ci ;
    - des mesures importantes retardées : la fusion du RSA activité et de la PPE, notamment.

### **Des propositions relatives à la mobilisation au niveau national et à l'architecture du plan**

- La nécessité de maintenir un fort niveau d'engagement, au niveau national, de l'ensemble des parties prenantes :
  - un plan qui présente des garanties : réunion annuelle du Cile, interministérialité de la mise en œuvre et pluri-annualité du plan, association des personnalités qualifiées...
  - mais un manque de visibilité global : pas de modalités de suivi au niveau national avec l'ensemble des parties prenantes ; craintes sur le financement des mesures.
- Des constats quant à l'architecture générale du plan :
  - de bons éléments de méthode : identification des calendriers, des ministères responsables de chacune des mesures ;
  - mais également des manques : certaines mesures sont insuffisamment opérationnelles, le caractère très transversal du plan entraîne une faible identification par les acteurs...
- Propositions de la mission :
  - mieux faire connaître le plan auprès des parties prenantes et de ses destinataires,
  - programmer un point d'étape partenarial à mi-parcours du plan (déc. 2014/janvier 2015). Jean-Marc Ayrault avait dit OK sur le principe...

### **Un maillage en cours du territoire par les expérimentations**

*(Voir carte de France sur le Power point)*

Il y a beaucoup de démarches par expérimentation. On voit ici toutes les expérimentations mises en œuvre sur les territoires. L'île-de-France est aussi assez couverte par ces démarches.

**Le rapport présente ensuite les points positifs et points de critiques, paquet par paquet.**

### **1 / L'accès aux droits et aux biens essentiels : des travaux engagés, à concrétiser en 2014 (c'est l'innovation de ce plan).**

- Points positifs
  - une très forte prise de conscience sur la question du non-recours (« juste droit »),
  - des travaux de grande qualité (SGMAP),
  - l'augmentation effective des plafonds de la CMUC et de l'ACS au 1<sup>er</sup> juillet,
  - l'extension des tarifs sociaux gaz et énergie aux personnes éligibles à l'ACS.
  - la prise en compte du sujet dans la COG de la CNAF (rendez-vous des droits, simplification),
  - une initiative MONALISA qui se déploie (mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des âgés).
- Points de critique
  - la réforme du RSA activité (fusion avec la PPE) ajournée, sans visibilité pour les acteurs,
  - l'évolution programmée de l'APRE (PLF2014),
  - des campagnes de communication timides.
- Principales propositions de la mission
  - de façon générale : concrétiser les intentions en passant aux actes,
  - prendre position sur la réforme du RSA activité (calendrier et moyens affectés),

- porter une attention spécifique à la mise en œuvre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CNAF.

## **2 / Travail et emploi : les principales mesures sont amorcées**

- Points positifs
  - l'allongement de la durée des contrats aidés est en cours (11,14 mois en novembre 2013),
  - la phase-pilote de la « garantie jeunes » est lancée (conception de la mesure, moyens d'accompagnement...)
- Points de critique
  - pas d'avancée sur la question de la mobilité des travailleurs modestes,
  - peu d'avancées sur la reconnaissance des compétences.
- Points de vigilance
  - une réforme de l'IAE mis en œuvre cette année, insertion par l'activité économique, amorcée, à suivre particulièrement.
- Principales propositions de la mission
  - poursuivre la mise en œuvre de la garantie jeunes et veiller au ciblage adéquat des publics (il était annoncé 30 000 à partir de la fin de cette année / on est à 10 000 jeunes),
  - plusieurs mesures n'ont pas été lancées à ce jour (simplification de l'immersion, VAE, mobilité des travailleurs modestes).

## **3 / Hébergement / Logement : les difficultés demeurent malgré des efforts importants**

- Points positifs
  - sur l'hébergement d'urgence : les objectifs fixés par le plan sont globalement atteints ou en passe de l'être,
  - des efforts en matière de logement adapté et de projet d'insertion pour les populations habitant dans les squats et campements,
  - la discussion en cours de la loi « ALUR » (GUL, domiciliation, consécration des SIAO...)
- Points de critique
  - l'objectif de 150 000 logements sociaux ne sera pas atteint (déficit de 30 000 logements la première année),
  - une question de cohérence entre le plan et le gel de l'APL programmé dans le PLFSS.
- Points de vigilance
  - le lancement des diagnostics à 360° (il faut aller jusqu'au bout pour voir réellement quelle est la problématique) ; l'expérimentation qui est faite est de qualité mais il faut la généraliser,
  - la circulaire du 26 août 2012, mieux appliquée mais qui doit continuer à l'être (l'aspect ordre public est passé avant accompagnement social),
  - le processus d'adoption des textes réglementaires à la suite de la loi ALUR.
- Principales propositions de la mission
  - amplifier les efforts engagés en vue d'une sortie de la gestion au thermomètre de l'HU hébergement d'urgence,
  - desserrer la contrainte exercée sur l'HU par la demande d'asile,
  - faire de la mesure « plan de relogement des ménages Dalo » une priorité pour 2014.

## **4 / Santé : une mise en œuvre initiée, mais à consolider**

- Points positifs
  - l'augmentation des plafonds de la CMUC / ACS : 750 000 personnes potentiellement concernées,
  - la création des 10 Pass régionales, réalisée ou en cours,
  - la mise en œuvre d'un programme de médiation sanitaire à destination des gens du voyage.
- Points de critique
  - une revalorisation toujours en suspens des paniers de soins complémentaires.
- Points de vigilance

- la stratégie nationale de santé a été présentée et sa mise en œuvre devra faire l'objet d'un suivi.
- Principales propositions de la mission
  - rendre les arbitrages concernant les paniers de soins « optique et audioprothèse » ; s'assurer du respect du calendrier pour le panier de soins dentaires.

#### **5 / Familles et enfance : des minima augmentés mais des points de progrès et une forte attente quant à la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF.**

- Points positifs
  - la revalorisation des minima sociaux pour les familles modestes (ASF / CF), réalisée ou programmée ;
  - l'adoption de la COG (places de crèches ; représentation des enfants issus de milieux modestes),
  - le développement d'actions en faveur des sortants de l'ASE et des MEI en particulier,
  - la loi sur l'égalité femme-homme en matière de pensions alimentaires.
- Points de critique
  - un flou sur la création du statut de « centre parental »,
  - sur la restauration scolaire, des actions localement importantes (Outre-mer) mais pas de démarche d'ensemble.
- Principales propositions de la mission
  - porter une attention particulière à la mise en œuvre de la COG (places de crèches, fléchage vers les enfants issus de milieux modestes, ...),
  - préciser les mesures peu opérationnelles à ce jour,
  - avancer la mission IGAS-IGJS relative aux mineurs isolés étrangers (elle doit être terminée dans les semaines à venir).

#### **6 / Inclusion bancaire : des bases posées par de nombreux travaux législatifs**

- Point positif :
  - les processus législatifs sont achevés ou en cours : adoption de la loi bancaire le 26 juillet 2013 (limitation des frais bancaires).
- Points de critique :
  - à ce stade, mise en œuvre satisfaisante du plan, sous réserve des processus législatifs en cours.
  - à cet égard, le projet de Registre national des crédits aux particuliers (RNCP) n'a pas abouti (censuré par le Conseil constitutionnel).
- Points de vigilance :
  - le suivi de l'adoption des textes d'application réglementaires,
  - la mesure relative aux points conseil-budget.

#### **7 / Gouvernance territoriale : de multiples initiatives ; la nécessité de poursuivre la mobilisation en 2014**

- Points positifs :
  - un suivi interministériel qui s'est mis en place (réunions interministérielles, réunion à venir du Cile),
  - un thème particulièrement présent dans les débats : le lancement des Etats généraux du travail social (EGTS), une démarche très attendue ;
  - des SIAO confortés par la loi ALUR.
- Points de critique :
  - des faiblesses de l'appareil statistique (ex : non-recours) non traitées dans le cadre du plan.
- Points de vigilance :
  - à approfondir : la question des systèmes d'information (SI) des SIAO,
  - la mise en œuvre des EGTS.
- Principales propositions de la mission :
  - faire des EGTS l'un des temps forts de l'année 2014 (vu la difficulté et l'ampleur que cela peut prendre, ne faut-il pas se donner quelques mois supplémentaires ?),

- engager une réflexion de fond sur la généralisation de la participation,
- conforter l'interministérialité du plan en mobilisant les Préfets,
- avancer sur le sujet des SIAO.

## **Deuxième partie**

### **Une démarche de déploiement prometteuse, qui doit être accompagnée en 2013 et au-delà**

#### **1 / Le déploiement territorial : une dynamique opérationnelle et des attentes**

- Les 30 rencontres territoriales ont réuni plus de 6000 personnes :
  - une affluence supérieure aux attentes,
  - une très bonne présence des collectivités, notamment des conseils généraux (représentés à un niveau au moins technique lors de toutes les rencontres),
  - une implication forte du monde associatif,
  - une petite participation des partenaires sociaux (globalement, il y a deux mondes : ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas),
  - une présence continue des travailleurs sociaux,
  - une association moins évidente des personnes en situation de pauvreté et de précarité (pas de présence systématique ; des modalités variables ; des freins opérationnels parfois difficiles à lever).
- Un double objectif : informatif et opérationnel.

#### **2 / Le déploiement territorial : schéma type d'une journée (voir tableau)**

#### **3 / Le déploiement territorial : quel premier bilan ?**

- Une nette volonté de travailler ensemble :
  - l'affluence aux rencontres le démontre,
  - la raréfaction des moyens financiers ne laisse plus le choix : l'organisation des différentes interventions doit être plus efficace et plus efficiente.
- Une bonne mobilisation des services de l'Etat, dans un contexte de priorités multiples :
  - un pilotage majoritairement confié aux DRJSCS, parfois aux SGAR ou aux sous-préfets en charge de la cohésion sociale (en Outre-Mer),
  - une difficulté à associer l'ensemble des parties prenantes aux diagnostics préalables...
  - ... mais un travail partenarial globalement efficace avec les conseils généraux pour la détermination des thèmes des ateliers opérationnels.
- Une richesse des initiatives existantes au niveau local.
- Des thèmes particulièrement prégnants pour les ateliers opérationnels (voir tableau)
- Quels enseignements ?
  - la gouvernance est au cœur des préoccupations : des difficultés unanimement soulignées ; des bons exemples au niveau local (Meurthe et Moselle, région NPDC, charte de cohésion territoriale du Var-Estérel, SGMAR, ...).
  - la complexité des politiques sociales est également soulignée.  
Ces deux constats transversaux suscitent de nombreux débats : question de la fluidité des parcours, des marges de manœuvre pour territorialiser les politiques publiques
  - une participation parfois peu évidente à organiser des personnes en situation de pauvreté et de précarité,
  - des problématiques plus spécifiques très présentes au niveau local : l'organisation de l'aide alimentaire, la thématique des troubles mentaux, la question des zones rurales isolées.

#### **4 / Le déploiement territorial : quelles suites en 2014 ?**

- Le constat d'une forte attente sur le terrain.
  - des modalités de pilotage parfois esquissées au niveau local...
  - ... mais également le besoin d'une impulsion et d'un cadre.
- Principales propositions de la mission
  - mobiliser les préfets (de région et de département) en tant que garants de l'interministérialité de l'action de l'Etat,
  - mobiliser l'ensemble des administrations de l'Etat au travers des comités d'administration régionale,

- distinguer un niveau stratégique d'un niveau opérationnel (département),
- assurer un co-portage opérationnel par le préfet et le président de conseil général,
- veiller à l'association de l'ensemble des parties prenantes (autres niveaux de collectivités, associations, bénéficiaires, ...).

### Troisième partie

#### **Des recommandations ou thèmes plus prospectifs**

1/ **Des propositions opérationnelles**, en matière de simplification et de fluidification des parcours et d'accès aux droits :

- poursuivre l'expérimentation du SGMAP sur les départements 44 et 77 (on teste le dossier simplifié),
- faire du sujet de la fluidité des parcours l'une des priorités du « club des expérimentateurs » en 2014, animé par la DGCS,
- automatiser l'accès à l'ACS pour les bénéficiaires de l'ASPA,
- mobiliser de nouveaux leviers pour identifier les cas de non recours.

2/ **Des propositions plus prospectives :**

- **en ce qui concerne le système statistique et l'évaluation des politiques publiques** : le non-recours reste trop peu étudié ; la nécessité de territorialiser la connaissance statistique (double dimension : par types de territoires pour les grandes données, au niveau local pour les travaux opérationnels) ; le développement souhaitable de recherches sur le « coût social » de la pauvreté ;
- **en ce qui concerne le principe de participation** : un principe qui fait consensus, mais des implications pratiques largement ignorées à ce jour, un thème de travail essentiel pour 2014 ;
- **en ce qui concerne les zones rurales isolées** : des zones peu identifiées, des politiques publiques qui appréhendent mal leurs spécificités en matière de pauvreté et de précarité ; des problématiques pourtant réelles (mobilité, précarité énergétique, isolement social) ; la nécessité de travaux complémentaires.

### Conclusion

#### **Principaux enjeux pour 2014 et perspectives**

- Une bonne mobilisation en 2013 - la nécessité de maintenir l'effort en 2014 :
  - en poursuivant les travaux engagés et en amplifiant, le cas échéant, les efforts,
  - en respectant les points de passage déjà actés (revalorisation RSA...)
  - en clarifiant le devenir de certaines mesures ou les modalités de leur mise en œuvre ;
- un enjeu de méthode majeur pour 2014 : le déploiement territorial,
- une évolution possible des contours de l'évaluation du plan.

Nous allons demander un peu de renforts pour aller au bout de notre démarche. Une des façons de ne pas faire l'évaluation, c'est de lui donner moins de moyens !

**Étienne Pinte** : Merci. Cet état de la première année d'application du plan quinquennal est lumineux. Il met sur les rails ce bilan évaluatif. Au-delà des éléments nouveaux et complémentaires pour l'année 2014, il y a l'actualisation de la première étape de 2013 de façon à voir la progression des engagements pris par le gouvernement dans le cadre du plan quinquennal. Nous allons mettre tous ces éléments sur notre site. Cela fait vraiment le point de l'état de l'application du plan quinquennal sur la première année.

**Jérôme Vignon (Onpes)** : C'est en effet un rapport remarquable et cela a été dit par bien d'autres avant moi. Il montre que, lorsqu'un premier ministre s'engage très fortement et fait de cette cause une cause politique majeure, on obtient une mobilisation et des résultats. J'ai deux questions :

- quand on lit la liste des recommandations et même les recommandations prioritaires, on a l'impression que c'est surtout l'État qui est responsable de leur bonne mise en œuvre. N'avez-vous pas rencontré, dans tous vos contacts, des situations dans lesquelles d'autres acteurs que l'État, notamment les conseils généraux mais aussi les partenaires sociaux et même le monde associatif, sont tout autant responsables de la bonne mise en œuvre de ces mesures, de leurs progrès ? N'aurait-il pas été possible de distinguer, dans les recommandations, celles qui s'adressent à l'État et celles qui pourraient s'adresser à d'autres acteurs ?
- Ne pensez-vous pas qu'il faudrait prévoir, dès la fin de cette année ou début 2015, un moment de révision de l'ensemble ? N'est-ce pas un peu tôt, à la fois parce que les indicateurs statistiques dont on disposera pour l'évaluation, en général, ne seront pas encore disponibles - ou peu d'entre eux -,

même pour l'année 2013, mais aussi parce que nous sommes engagés dans une modification assez lourde de la stratégie macro économique et sociale ? Il serait peut-être de bonne méthode d'attendre un an de plus pour procéder à une réévaluation.

**François Chérèque :** J'associe Simon Vanackere qui m'a donné un sacré coup de main pour faire ce rapport et je vous remercie pour le commentaire. C'est vrai que les recommandations vont vers l'État puisque le plan est gouvernemental. C'est aussi le tropisme du plan. Il est vrai qu'après, il y a des éléments de responsabilité, en particulier des conseils généraux. Je partage totalement cette démarche. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que le suivi, après le pilotage du plan, se fasse de façon opérationnelle, entre le préfet et le président du conseil général car ils ont une forte responsabilité dans la mise en œuvre du plan dans un deuxième temps. Nous en sommes donc restés aux mesures nationales mais il y a toute une partie, et c'était le déploiement territorial qui était à construire de façon coopérative entre les différents acteurs... On a fini notre tournée du tour de France le 15 décembre et on a rendu le rapport le 15 janvier ! C'était donc très court. C'est maintenant que nous allons voir s'il continue à y avoir ce partenariat durant la deuxième année. Après, au niveau des associations, on n'a pas été plus loin. On a vu que parfois, dans les débats que nous avions dans les régions, on sentait un souci pour les associations sur la mise en œuvre du plan, parfois aussi sur la pérennité de la vie associative, avec des associations qui ont des places d'opérateurs dans la démarche. C'est une spécificité française : le monde associatif est aussi opérateur de missions de service public. Lorsqu'on regarde les SIAO, sur les systèmes intégrés d'information, il y a le réseau de la Fnars au niveau national et il y a cette confrontation, ce qui est plus délicat à aborder.

Concernant le point d'étape début 2015, on fait une alerte au début du rapport en disant : quelle que soit la réussite de la stratégie économique, il y aura une augmentation de la pauvreté du fait de l'augmentation du chômage de longue durée. Faisons donc attention sur l'effet inversion de la courbe du chômage - j'espère toujours qu'elle va exister - même s'il y a une inversion de la courbe du chômage, il y aura une augmentation du chômage de longue durée et donc de la pauvreté. Et l'augmentation du RSA – 7 % cette année, 8 % l'année d'avant - est inévitablement un élément. Il faut donc y intégrer l'évaluation de la nouvelle stratégie économique mais cela va mettre un peu de temps. Mais n'oublions pas que cela n'empêchera pas de faire un point d'étape, en particulier parce qu'il y a une nouvelle donne : l'explosion du chômage de longue durée... Il y a bien une conférence sociale tous les mois de juin : il ne serait pas idiot, qu'au milieu du quinquennat, il y ait un deuxième débat sur ce sujet.

**Étienne Pinte :** Je voudrais compléter. De toute façon, il est difficile d'évaluer la déclinaison du plan quinquennal au niveau territorial dès la première année. Je pense que François Chérèque pourra beaucoup plus facilement, la seconde année, voir ce qui a été fait ou n'a pas été fait, si la mise en place du plan quinquennal relevant des collectivités territoriales a oui ou non été mise en place... Je prends un exemple un peu emblématique : il est recommandé que toutes les communes réservent au moins 10 % des places en crèche aux enfants des familles les plus pauvres. Il est évident que ce n'est pas la première année que l'on pourra vérifier si cette recommandation a été ou non mise en application. Ça sera moins difficile dans la deuxième année de repérer ce qui a été fait ou non. Nous avons tous une difficulté à nous caler en fonction de l'évolution des nouvelles directives en matière économique et sociale du nouveau gouvernement. Nous allons devoir piloter à vue et nous adapter à la nouvelle donne, c'est évident. Ça ne sera pas facile mais il faudra le faire.

**Francis Taho-Kela (8<sup>e</sup> collègue) :** Je voudrais poser la question à M. Chérèque. J'ai lu complètement et je l'ai écouté d'une manière religieuse, ce qui est très important déjà. Mais néanmoins, il y a quelque chose qui me frappe. Lorsque vous avez fait le tour de France, quelles sont les difficultés que les associations ont fait remonter ? Quels sont les difficultés que les personnes dans la précarité rencontrent ? Pour avoir un dossier, elles donnent des papiers et on leur dit : « Non, il vous manque encore ça ! » Et ça engendre la défaillance de la personne qui s'est présentée devant une administration... Est-ce que, dans votre démarche, vous n'avez pas trouvé des régions, des structures qui n'ont pas une péréquation adaptée à la population ? Je vous en remercie.

**François Chérèque :** Ce que font remonter les associations sur le terrain, c'est ce que l'on entend ici. Il n'y a pas de discordance avec ce que disent les associations au niveau du terrain. Après, il y a des réalités territoriales parfois différentes mais on a retrouvé les mêmes éléments que le débat ici.

Que nous ont dit les personnes en situation de pauvreté ? Ces personnes, quand elles étaient présentes - et c'est vrai que la Fnars a beaucoup aidé à leur présence-, nous ont dit essentiellement : « c'est trop compliqué ». Je reprends le témoignage de cette personne en Poitou-Charentes qui a expliqué qu'elle avait « une sorte de sac à dos » et que lorsqu'elle arrivait au CHRS, on lui réglait son problème d'hébergement, mais pas son « sac à dos » : il restait ses problèmes de santé, ses problèmes de travail... Il fallait donc qu'elle aille à des guichets différents. Globalement, c'était trop compliqué, et il y a donc un vrai problème de discrimination pour avoir une réponse globale par rapport à ces difficultés. C'était le message le plus lourd.

L'autre message est de dire : non seulement c'est compliqué mais on répète quatre ou cinq fois la même histoire à des professionnels qui ne se parlent pas entre eux. Les personnes souhaitent participer aux états généraux du travail social estimant qu'il est temps que les travailleurs sociaux entendent que leur « secret professionnel », c'est notre histoire ! Ce débat du partage des données est un élément important.

Ensuite, le sujet de la péréquation des moyens en fonction de la situation des régions est arrivé surtout dans les départements d'outre-mer. À pauvreté extrême, politique extrême. C'est un sujet qui est lourd car il remet en cause la place des collectivités territoriales sur leurs responsabilités.

**Chantal Richard (CFDT) :** Je trouve que le plan pauvreté est très ambitieux. Il déclenche plein de ramifications. De toute façon, tout ne peut pas se régler la première année, il faut laisser le temps au temps. Par contre, ces bilans annuels nous mettent à chaque fois en alerte sur ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne, ce qui va mettre du temps à se mettre en place, ce qu'il faut réactiver ou quel partenariat il faut enclencher.

François, je suis désolée, mais la participation des partenaires sociaux, dans les rencontres régionales... Tu connais l'activité des organisations syndicales et des collègues dans les régions et dans les départements ! Même s'il y a eu une présence CFDT dans ces réunions régionales, peut-être pas à la hauteur que tu souhaitais, mais il y a quand même eu de la participation. Je ne pense pas qu'il faille faire le parallèle entre une non-participation massive des partenaires sociaux à des rencontres régionales et les comparer tout de suite au fait qu'il y a un monde syndical qui va s'occuper que des gens en emploi et ne va pas s'occuper des autres. C'est un parallèle qui est trop vite fait. Dans toutes les négociations qu'il y a eues depuis deux ans, on s'est préoccupé des gens en situation de précarité.

Trois accords nationaux importants : la sécurisation de l'emploi qui a mis en place les droits rechargeables, la complémentaire santé, des choses sur le temps partiel, des choses sur la formation, le compte personnel de formation, le conseil en évolution professionnelle... Il y a des négociations nationales qui vont enclencher des choses pour les gens les plus précaires, la formation des demandeurs d'emploi, les contrats de génération, les emplois d'avenir... J'en oublie ! Mais il y a des choses qui sont négociées aussi pour des personnes qui ne sont pas en situation de travail. Malheureusement, il faut du temps. Il faut que cela se mette en place. Je ne souhaite pas que ce parallèle soit fait aussi rapidement.

**François Chérèque :** Je le fais exprès, évidemment ! C'était très différent d'une région à l'autre, très différent d'une organisation à l'autre aussi. Je ne dis pas que les partenaires sociaux ne s'en occupent pas. Mais tous les exemples que tu prends sont des exemples de gens qui travaillent en précarité : le temps partiel, les quatre mois... C'est notre système social qui est fait ainsi et je n'ai pas à le discuter. Je le voyais d'une façon différente dans la fonction où j'étais. Je vois bien aujourd'hui que le système, qui est un choix français, que je ne mets pas en cause, que les partenaires sociaux gèrent d'une façon paritaire les gens qui sont au chômage suite à une perte d'emploi une fois qu'ils ont travaillé et que l'État gère le système de solidarité - c'est un choix. Et les partenaires sociaux font plutôt bien leur travail dans ce domaine-là. On a eu la CG-PME une fois ou deux, l'UPA une fois ou deux ; les chambres de commerce et d'industrie jamais ! Le monde de l'entreprise n'était pas présent si ce n'est quelques patrons qui sont venus et qui ont eus un engagement caritatif ou citoyen. Mais le monde de l'entreprise n'était pas là ! Les représentants des salariés étaient plus nombreux mais le monde de l'entreprise, pas du tout.

**Laurent El Ghozi (personne qualifiée) :** Je suis à la fois chirurgien hospitalier à l'hôpital de Nanterre - qui n'est pas tout à fait un hôpital indifférent, ancienne maison de Nanterre, centre d'accueil et de soins hospitaliers - et élu de Nanterre depuis 1989, chargé successivement de la santé, de la prévention, de la lutte contre les toxicomanies, du handicap et, actuellement, des relations avec l'université. Je suis

président de la Fnasad, fédération nationale des associations solidaires et d'action avec les Tziganes et les Gens du voyage. Je suis co-fondateur du Collectif national Droits de l'Homme, Romeurope.

Je trouve votre évaluation plutôt optimiste mais peut-être ai-je tort. En tous cas, il me semble que l'accès aux droits, qui est la porte d'entrée essentielle pour essayer de sortir de la précarité, demande deux choses : la proximité et la domiciliation. Et cela appartient aux collectivités territoriales, aux villes. Il ne me semble pas que les élus locaux et les collectivités locales aient été particulièrement impliqués dans la mise en œuvre du plan pluriannuel. Je voudrais avoir votre sentiment là-dessus. En tout cas, sans eux, sans elles, il n'y aura pas d'accès aux droits et on pourra se raconter toutes les belles histoires que l'on veut, faire des expérimentations comme on veut !

Deux points de détail (deux sujets d'expérience sinon d'expertise) :

- les questions de santé publique et de réduction des inégalités sociales et territoriales ;
- la question des gens du voyage et conjointement des Roms.

Vous avez mis dans les points positifs, la bonne mise en œuvre ou la mise en œuvre plutôt positive de la circulaire du 26 août 2012, circulaire interministérielle qui concerne l'évacuation des bidonvilles et l'accompagnement des personnes qui vivent. Juste deux chiffres : **en 2013, il y a eu 20 000 personnes déplacées alors qu'il y a moins de 20 000 personnes vivant en bidonvilles** concernées sur le territoire français ce qui veut dire que certaines ont été déplacées plusieurs fois ! Il y avait à la fin 2013, exactement autant de personnes vivant en bidonvilles qu'il n'y en avait un an auparavant et trois camps de moins recensés sur l'ensemble du territoire : 394 au lieu de 400. On ne peut pas dire que cela soit quelque chose de positif ! Sur ce sujet, on est particulièrement inquiet. Il me semble que le CNLE devrait peut-être s'intéresser à la question. Cécile Duflot, il y a quelques semaines ou mois, a présenté un plan, assez ambitieux, pour la résorption des bidonvilles. Il faudrait s'assurer que ce plan reste toujours valide avec les financements, les engagements, la mobilisation nécessaire.

Deuxième remarque, encore plus microscopique : vous avez mis dans les éléments positifs concernant la santé - c'est vrai qu'il n'y avait quasiment rien dans le champ de la santé - le développement de la médiation sanitaire en direction des gens du voyage et des populations dites roms. Là encore, il y a un engagement de la Direction générale de la santé et un financement à hauteur de 60 000 € par an. Au-delà, cela reste un plan national extrêmement intéressant - je le dis d'autant plus que nous le portons - mais dont les effets, les engagements et en particulier la reprise par les agences régionales de santé dans les différentes régions restent encore à faire. Je ne mettrai donc pas cela dans les éléments positifs, malheureusement.

**François Chérèque** : Je précisais dans ma présentation que l'on juge en fonction des objectifs du gouvernement. Autrement, notre rapport n'est pas objectif. À partir des objectifs du gouvernement, on fait des remarques. De la même façon, sur les Roms, je n'ai mis dans le rapport que ce qui s'est exprimé dans les rencontres. Et c'est pour cela que je trouve votre remarque un peu injuste. Il y a eu, face à la difficulté politique, une censure des associations pour parler du problème de l'asile. J'étais le seul à en parler ! Il y a un camp à 500 mètres de la réunion : personne ne m'en parle. Les associations qui s'occupent du camp n'en parlent pas. C'était au repas de midi que les préfets en parlaient, pas dans les rencontres. Ce sont souvent les mesures de sécurité qui ont primé sur les mesures sociales : voilà ce qui est écrit dans le rapport. Pareil pour l'immigration, sur des éléments qui ne se sont pas exprimés. Il y a une chape de plomb morale, une peur sur ce sujet. C'est difficile.

Sur la médiation sanitaire, vous avez raison. Le travail qui devait être fait au niveau national a été fait, vous l'avez dit. Nous allons regarder s'il sera mis en œuvre. C'est l'un des éléments de la deuxième année.

**Christophe Robert (FAP)** : Le côté qui est présenté comme positif est la dimension interministérielle. Je m'interroge pour savoir si l'on parle de la dimension nationale exclusivement ou également de la dimension locale ? Ce n'est franchement pas le reflet de ce que nous observons au niveau local et nous constatons plutôt une faiblesse de la dimension interministérielle.

Et sur cette question de « chape de plomb » autour de la demande d'asile ou de la situation des déboutés : c'est effectivement un sujet d'inquiétude majeur, mais la question reste de savoir quelles réponses proposer en tant qu'acteurs de l'hébergement et du logement. Dans le rapport préparatoire à la

conférence de lutte contre la pauvreté que nous avons produit avec Alain Régnier, nous avons évoqué cette difficulté et nous avons avancé une proposition : la régularisation d'une partie du public qui sollicite aujourd'hui l'hébergement. Nous proposons de procéder à une régularisation, sur la base de critères clairs, du statut administratif d'une partie des personnes en situation irrégulière, présentes depuis longtemps dans les centres d'hébergement ou les hôtels afin de les sortir de cette zone de non droit, de redonner de la cohérence et de la fluidité aux différents dispositifs et de créer les conditions d'une politique d'inclusion sociale efficiente.

Or, ce que nous avons vu de la consultation lancée par le gouvernement autour de l'asile et de l'intégration nous a inquiétés (notamment l'idée de centres dédiés aux demandeurs d'asile déboutés). On fait jouer aujourd'hui, à certains acteurs associatifs, la non prise de responsabilité des pouvoirs publics dans ce domaine, en disant : « Vous avez peut-être des principes d'inconditionnalité, mais je vous dis que Monsieur X est débouté, et je ne paierai pas sa place d'hébergement ; donc vous allez vous charger de le mettre dehors ! » C'est une vraie question qu'il nous faudra donc traiter à un moment ou à un autre.

**François Chérèque :** Je suis d'accord, il faut analyser le silence. Tu as raison. Mais j'ai senti dans les rencontres régionales que c'est un problème. D'abord, un problème humain important mais il y a aussi une crainte d'avoir une confrontation sur ce sujet. Sur la dimension interministérielle, c'est surtout au niveau national. Par contre, on explique dans le rapport comment la dimension interministérielle doit être prise au niveau territorial. C'est pour cela que nous insistons sur le rôle des préfets de région : ce sont eux les responsables interministériels. À eux de faire que, dans les comités administratifs régionaux, ce thème de la pauvreté soit dans les réunions. Des régions l'ont fait, avec toutes les administrations. Ensuite, entre le préfet et le président de conseil général, en associant les associations... Ce n'est pas nous, mission Igas, qui sommes chargés de contrôler cela. Le Premier ministre, dans son discours à Pontoise, l'a dit : c'est la DGCS qui doit organiser cela. J'ai un élément d'inquiétude vu l'état des directions départementales...

**Alexandre Bonjour (secrétaire général du Coorace) :** Depuis votre rapport, on sait que plusieurs arbitrages, pris à l'Élysée, notamment autour des 50 milliards d'économies, ont décidé de remettre en cause plusieurs décisions majeures de ce plan et notamment, tout ce qui a trait à la revalorisation des minima sociaux, et notamment au RSA. Ces décisions ont été prises. On nous l'a confirmé à Matignon, l'avant-veille du remaniement. Cela nous a aussi été confirmé par d'autres biais politiques. Est-ce qu'il rentre dans vos fonctions, au-delà de vos rapports annuels, de pouvoir intervenir en urgence ? On sait bien que, dans les jours qui viennent, ces décisions seront officialisées et toutes interventions postérieures seront trop tardives.

**François Chérèque :** Je ne peux juger que sur des faits. Je rencontre les ministres là-dessus et on va leur rappeler ces éléments. Mais c'est le bruit que vous faites qui est plus efficace que ce que je peux dire en tant qu'inspecteur Igas ! Je ne suis plus le syndicaliste de service ! C'est vous qui faites le boulot... J'ai rappelé, dans le rapport, les incertitudes au niveau financier. J'en rends compte dans les rencontres officielles, et on rappelle que l'on doit faire des alertes si ça ne va pas. Après, la pression pour y arriver... Qu'on me prouve que ce sujet-là a été débattu par les comités interministériels, dans les réunions... Évidemment, tout est discuté. L'imagination est au pouvoir pour savoir ce qu'on supprime !

**Étienne Pinte :** Je vois que le mot « alerte » fait florès... Grâce à l'initiative des associations !

**Pierre-Yves Madignier (ATD Quart Monde) :** François Chérèque a parlé d'une espèce d'opposition sur le sujet du registre national concernant les impayés... Il a dit que d'un côté, il y a les associations et de l'autre côté, d'autres acteurs. La vérité, y compris dans les associations, en tout cas dans la mienne, ce débat a eu lieu et il ne faut pas opposer des gens qui sont pour la liberté et d'autre, qui ne sont pas pour la liberté. Il y a eu un débat très sérieux. Il a fallu toute l'estime qu'on avait pour François Soulage et la confiance qu'on avait dans le sérieux du Secours catholique pour qu'on prenne position. On avait des échos des personnes très pauvres absolument différents les uns des autres. Sur la posture aujourd'hui que doit prendre le monde associatif, tu as raison François de nous rappeler nos responsabilités. Nous avons une position qui est de défendre un bloc et de ne pas focaliser. Le risque est de se tromper de mesure.

Et il y a quelque chose qui me paraît essentiel : on a déploré que ce n'ait pas été suffisamment mis en avant en termes de communication. Est-ce que ce pays est engagé dans la réduction de la précarité, oui

ou non ? S'il est engagé, il faut essayer de travailler sur des cohérences. C'est bien notre rôle au CNLE de travailler sur des cohérences.

**François Chérèque** : Le problème que tu soulèves me fait dire qu'on va en rester là. La solution est très difficile à trouver, entre les deux sujets. On savait, y compris le Secours catholique, que c'était un sujet compliqué au niveau du droit.

Concernant le débat, on voit bien qu'il y a les mesures sur le RSA qui sont à prendre (une partie a été faite, c'est la réévaluation sur plusieurs années), avec la garantie jeunes. Après, il y a d'autres mesures sur le logement et d'autres éléments importants, mais sur les éléments spécifiques du plan, on va voir très vite si ces deux mesures sont reportées, annulées... On réagira à ce moment-là.

**Murielle Maffessoli (personne qualifiée)** : Je suis nouvellement arrivée et je vous remercie de la place qui m'est faite dans cette assemblée. Je suis actuellement directrice d'un centre de ressources politique de la ville, intégration et lutte contre les discriminations en Alsace et co directrice du même centre en Lorraine. J'ai siégé pendant pas mal d'années au sein du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) et j'ai été vice-présidente de l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) jusque l'année dernière.

Par rapport à ce que Christophe Robert évoquait sur la question de l'immigration et de l'intégration, de la place où je suis (et pour avoir contribué à l'un des rapports thématiques produits en fin d'année dernière dans le cadre de la refondation de la politique d'intégration, et qui a suscité pas mal de débats), je pense qu'il faut se saisir à tout prix de cette question et qu'on essaye de dépassionner ce sujet afin de pouvoir le traiter en toute sérénité. De plus, dans le contexte électoral, ce sont vraiment des sujets éminemment compliqués à prendre. Nous sommes dans une situation où on ne peut pas parler de ces questions sans se retrouver dans des situations d'opposition entre les publics alors qu'on aurait intérêt à prendre la pleine mesure de ce qui nous touche aujourd'hui, à savoir la réduction de la précarité. Une grande partie des gens dont on parle, y compris immigrés ou descendants d'immigrés, sont ici et resteront ici. Comment donc arriver à faire sens dans notre société ? Pour être confrontée aujourd'hui à des processus de repli et de rejets très violents dans les quartiers en politique de la ville mais aussi dans les territoires plus ruraux, je m'interpelle sur notre capacité à faire du « vivre ensemble ». Il faut que l'on ait quelque chose à dire sur ce sujet-là, de manière urgente et dépassionnée, car dès qu'on aborde le sujet on est considéré comme faisant un plaidoyer contre la République ou contre la France. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai souhaité répondre favorablement au fait de siéger dans cette instance.

**François Chérèque** : Je partage ce qui a été dit sur l'immigration. On est en phase sur ce sujet-là, c'est une décision politique mais ce n'est pas si simple.

**Louis Gallois (Fnars)** : Concernant les migrants, je m'associe totalement à ce qui vient d'être dit. Je souhaiterais que le CNLE puisse se saisir de cette question.

Sur le plan quinquennal contre la pauvreté, François Chérèque a fait un travail très sérieux d'analyse des différentes mesures prises, et de manière relativement technique. La question est de savoir s'il y a une dynamique qui a été créée. Nous, nous ne sentons pas de dynamique et nous sentons même qu'il y a un essoufflement. La vraie question pour nous n'est pas de savoir si les questions, une par une, vont être mises en œuvre : nous avons des questions très lourdes sur le RSA et sur la garantie jeunes pour lesquels nous avons de grandes inquiétudes. Il y a actuellement 2 500 jeunes bénéficiant de la garantie jeunes. Si on continue, il sera très commode de dire que cette mesure n'a pas réussi et qu'il faut la supprimer. Mais la vraie question n'est pas là ; je pense que nous devons alerter aussi sur le fait que cela n'a pas créé de véritable dynamique pour le moment. Je suis demandeur de ce que nous puissions intervenir dans la conférence sociale qui doit se tenir en juin, et que nous puissions ensuite aller vers une conférence pauvreté de mi-mandat, comme le proposait François Chérèque. Nous, mouvements associatifs, allons insister sur ces deux points : il faut remettre la question de la pauvreté dans le domaine politique, pas dans le domaine technique. Ça sera aussi une partie de notre travail au CNLE.

**François Chérèque** : Je prends bien la remarque. C'est le rôle d'un rapport de l'Igas d'être technique. Le CNLE doit avoir cet analyste politique et faire des propositions. Concernant la dynamique, on l'a sentie dans les rencontres territoriales. S'il n'y a pas d'alimentation de cette dynamique, le soufflé retombe. C'est notre grosse crainte et c'est pour cela que nous avons essayé de faire une demande structurée de suivi et

d'animation derrière. On a le sentiment que cette animation ne se fait pas ou se fait mal. On le dira la deuxième année. On avait suggéré une rencontre en janvier pour relancer la dynamique.

Sur la garantie jeunes, vous avez raison : le drame est que c'est normal qu'elle monte doucement. C'était difficile à démarrer et il fallait former les missions locales, les différents acteurs à la démarche. Au dernier moment, ça monte bien. L'objectif était d'arriver à 10 000 en octobre ou décembre : je pense qu'on peut y arriver. Mais comme la décision budgétaire se fait là, on risque de dire : votre truc ne marche pas, on l'arrête ! Alors qu'on sait très bien que des expérimentations, si elles sont jugées trop tôt... Le drame du RSA et de la prime pour l'emploi, c'est que l'expérimentation du RSA activité a été arrêtée avant la fin et maintenant, on a un truc qui ne marche pas.

**Étienne Pinte** : Merci François Chérèque. Je vais maintenant demander à nos amis du 8<sup>e</sup> collège de se présenter, d'autant que certains d'entre vous doivent reprendre un train très vite.

**Sarah Kebir** : Bonjour à toutes et à tous. J'habite à Montpellier. J'ai commencé avec le monde associatif à l'âge de 15 ans, en tant que bénévole et élève au sein d'une association féministe en Algérie (pour l'épanouissement de la femme et l'exercice de la citoyenneté). Après avoir fini mes études de littérature française et de didactique, j'ai enseigné dans ma ville natale durant trois ans, tout en m'engageant auprès des personnes en situation de précarité, avec le centre culturel français et SDF Santé. À l'âge de 25 ans, j'ai quitté ma ville natale et je suis partie m'installer dans le désert pour enseigner la langue française et je militais avec le front Polisario. J'ai eu malheureusement un accident qui a causé la perte de mes jambes. Heureusement, j'ai atterri en France pour sauver l'usage de mes bras. Après deux ans d'hospitalisation, j'ai découvert le foyer d'accueil dans lequel je vis actuellement. Présidente du CVS (conseil de vie sociale) au sein de l'établissement, je voulais qu'on entende notre cause au-delà du centre d'accueil. La volonté, le vécu, la difficulté quotidienne, la vie, la survie, le devoir, mon propre combat et celui de mes semblables ont fait qu'aujourd'hui, je suis membre du CCRPA (conseil consultatif régional des personnes accueillies), membre du bureau du SIAO, bénévole à Médecins du monde, et à cet instant où je suis parmi vous.

**Fatiha Saïdi** : Bonjour. Je viens de Clermont-Ferrand. Je suis mère de trois enfants, des grands. Actuellement, je suis en deuxième (et normalement dernière) année à l'École des travailleurs sociaux de Clermont-Ferrand. J'habite dans les quartiers nord de la ville depuis une vingtaine d'années et je suis personne ressource, en partenariat avec tous les travailleurs sociaux du quartier, toujours bénévolement. Si je suis ici, c'est par rapport à l'association Chom'Actif qui existe depuis 28 ans, affiliée au MNCP. Elle développe la solidarité entre les chômeurs et précaires avec trois grands axes : la défense des droits des demandeurs d'emploi et précaires, l'accueil et l'accompagnement des usagers dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle, l'aide à la création d'activités. En général, on suit 500 personnes par an en moyenne. Actuellement, nous avons remarqué qu'il y avait un flux de plus en plus important avec des demandes plus variées qu'avant.

**Francis Taho-Kela** : Je suis d'origine ivoirienne et je suis arrivé en France à l'âge de 17 ans. Je maîtrise la langue française, toutes les institutions françaises qu'elles soient politiques, parlementaires... Je maîtrise aussi la langue italienne - je l'écris mais ne la parle pas tellement. Je maîtrise la langue anglaise et la parle correctement. Je suis un Européen convaincu mais Français convaincu ! Je me plais beaucoup en France : cette manière de savoir, cette manière de prodiguer, de pouvoir tendre la main à son prochain... C'est ça la France que j'aime. C'est la France qui sait écouter les pauvres, qui sait parler aux pauvres, aux enfants des immigrés... C'est cette France que j'estime. J'ai une formation de juriste. J'ai été élu président du conseil de vie sociale dans une association à Montpellier, je suis membre du conseil d'administration du SIAO de Montpellier (Hérault), je suis délégué du CCPR (comité d'accompagnement des personnes accueillies de la région du Languedoc-Roussillon) ; j'ai participé aux assises interdépartementales et régionales de Marseille. J'ai participé à des travaux de la DDCSJS. Tout ce qui touche à la sensibilité des gens, je suis toujours présent ! Je consacre mon temps pour écouter les autres. Bien que je sois moi aussi dans le besoin. Mais écouter fait partie de l'être humain. Comme l'a dit Nelson Mandela « si vous faites quelque chose pour moi, sans moi, vous le faites contre moi ». Je préfère participer et je vous en remercie.

**Michel Tournier** : J'ai 54 ans, je suis de Clermont-Ferrand et je participe au fonctionnement de l'association Chom'Actif. Mon parcours professionnel : je suis cuisinier de métier et actuellement, c'est autre chose. Un jour j'ai frappé à la porte de Chom'Actif qui m'a fait découvrir ce qu'était la solidarité. Je

suis en train de préparer par rapport à mes acquis, une évaluation des acquis pour devenir médiateur social. Au sein de Chom'Actif, je m'occupe du groupe de parole. Un groupe que nous avons mis en place pour essayer de faire avancer les problèmes que trouvent les personnes en situation de chômage et de précarité. Les chômeurs ont des devoirs mais ils ont des droits aussi. Je m'occupe de la partie droite du chômeur. Tout dernièrement, comme il y a eu des négociations Unedic, qui ne sont pas très bonnes pour les personnes au chômage - d'ailleurs, s'il y en a dans cette salle, je leur demande de ne pas signer l'accord Unedic ! On a fait une petite saynète : le mariage du chômage et de la précarité. J'espère qu'au sein du groupe, je porterai mon savoir.

**Bernadette Doumic :** Je viens du Tarn-et-Garonne. Après une formation initiale avec un BTS en économie sociale et familiale, j'aurais aimé travailler dans les centres sociaux. J'ai privilégié de la famille et la situation de mon conjoint s'étant extrêmement dégradée, jusqu'au RMI, je me suis décidée, malgré toutes les difficultés à aller vers le monde de l'emploi. J'ai eu la chance de faire un stage de redynamisation par le sport, proposé par l'ANPE. Ça m'a redonné une pêche d'enfer ! À l'issue, j'ai eu l'occasion de contacter une conseillère dans un centre social. Elle m'a dit : oui, tu peux. Le processus a été un peu lent par rapport à l'âge de mes enfants, là où j'habitais, pas de voiture... J'ai commencé par faire trois ans de contrat emploi-solidarité. Je suis allée voir le maire de mon petit village. Je lui ai dit : j'ai tel diplôme, telle expérience même si elle était très petite. J'ai monté, pendant trois ans, des groupes d'activités, style centre social, avec des femmes et les enfants le mercredi. À la suite, j'ai postulé pour faire la troisième année d'accès au travail social, année que j'ai effectuée mais que je n'ai pas validé en diplôme. C'était une année très dure : c'était difficile de comprendre ce qu'il fallait faire pour le mémoire. Cela m'a pris beaucoup de temps. Je n'ai pas validé et j'ai fini avec une grosse dépression avec quelques années pour m'en remettre. Je suis revenue vers l'emploi que j'ai pu et j'ai fait un an dans un centre social. J'ai travaillé à côté d'une conseillère. J'aurais aimé, si j'avais pu, essayé de repasser le diplôme mais c'était trop difficile. Je me suis tournée à ce moment-là vers le travail d'auxiliaires de vie auprès de personnes âgées.

À cette même époque, je me suis tournée vers un groupe de femmes que j'avais rencontrées pendant l'année où je travaillais au centre social. Petit à petit, je me suis investie jusqu'à à être aujourd'hui la référente de ce groupe. Lorsque j'ai rencontré ce groupe, il y a un peu plus de 10 ans, il existait déjà depuis quelques années, il avait débuté de la demande de mamans qui avaient des demandes d'aide au Secours catholique, qui ont ressenti le besoin de se rencontrer. Au début, c'était ponctuel, une fois par mois jusqu'à se rencontrer toutes les semaines. C'était faire des choses ensemble de me sortir de l'isolement. Quand il a fallu donner un nom à ce groupe, une des membres a dit : ce n'est pas qu'on est pauvre qu'on n'a pas le droit de se cultiver et de se détendre d'où notre nom « culture et détente ». Petit à petit, le groupe s'est investi dans le département, au niveau de la délégation. Les groupes ont organisé une rencontre dans le Tarn-et-Garonne. Nous avons évolué vers un peu plus de citoyenneté. Avec le Secours catholique, nous sommes allés à la rencontre de groupes de femmes en Albanie qui se mobilisent pour faire évoluer leur situation. J'avais été choisie pour y aller. Je remercie le groupe car cela a été pour moi un re départ. De cette rencontre, on en a retenu une méthodologie que mettaient en application ces groupes de femmes avaient tout d'abord, une mise en commun des problèmes rencontrés sur leurs lieux de vie ; ensuite, choisir le problème sur lequel il fallait travailler en premier ; puis, toutes leurs réflexions pour trouver des idées, des solutions et ensuite, la mise en action des démarches. Nous avons appliqué cette méthodologie dans notre groupe lors de réflexions qui avaient été à l'initiative du Secours catholique au moment des élections jusqu'à la dernière au niveau des municipales. À la suite de tout ce processus, je suis actuellement en recherche d'emploi. J'aurais envie de revenir vers mes premières amours...

**Reine Cau :** Bonjour. Je viens de Montauban, dans le même groupe que Bernadette. Je n'ai pas de formation dans le social et tout ça... Moi, j'ai toujours vécu dans le social justement, et ma priorité, c'était vraiment d'en sortir ! J'étais enfant de la Ddass, donc pendant 15 ans j'étais de l'autre côté de la barrière. Donc, le social, je le fuyais à fond, je ne voulais rien entendre. J'ai fait plein de petits boulots que tu es obligé de faire pour manger car il faut que tu manges, à un moment donné. Tes rêves et ses souhaits, si tu as le malheur à l'époque de ne pas avoir papa, maman derrière, les études, tu ne pouvais pas les poursuivre. J'étais dans cette catégorie-là, mais on s'en fout ! Aujourd'hui, j'ai quatre enfants, sept petits-enfants. La dernière n'a que 18 ans - je tiens à le préciser. Tout ce qui est problèmes de jeunes, d'insertion, on est en plein dedans ! Ma fille est en ménage avec deux enfants, avec un immigré plus ou moins clandestin... Je vais appeler ça comme ça, sans papiers mais clandestin officiel. Il a fallu que j'arrête de travailler parce que la maladie est arrivée m'a mis dans la catégorie des handicapés, inapte à

tout travail. Très dur à vivre. Une fois de plus, tu redescends d'un cran. Quand tu n'as plus la possibilité d'aller bosser, ça veut dire que tu restes chez toi, tu fermes ta porte, tu recules, tu es encore exclue de chez les exclus... Il m'a fallu sept ans pour dire : OK, mettez-moi adulte handicapée ! Je ne voulais pas et je m'entêtais. Au bout de sept ans, j'ai été obligée de renoncer, mise devant le fait accompli. Comme je ne suis pas quelqu'un qui va rester à la maison sans rien faire, ma dernière de 18 ans étant grande, j'en ai eu marre de vivre au fin fond de la campagne avec aucun moyen de locomotion. J'ai quitté mon compagnon au bout de 25 ans et je suis partie. J'ai atterri à Montauban d'où ma rupture avec le groupe pendant un certain temps. Mais pas complètement. Je travaillais pour le groupe mais différemment grâce au Secours catholique, M. Bernard Hirsch. Du fait de mon caractère, de mon comportement et de mes envies, le Secours catholique a permis de justement intégrer une autre fonction, qui n'existait pas : déléguée des groupes de femmes. J'allais dans les groupes de femmes déjà existants ; je créais du lien entre les groupes qui ne se connaissaient pas d'où l'intérêt de se connaître. Quand on est un groupe isolé, il faut être à plusieurs. D'où notre escapade en Albanie avec l'Aveyron et le Tarn. Après, on a continué sur cette lancée. Cela a permis aux dames de voir qu'il y avait d'autres femmes à l'heure, qui vivaient d'autres situations. Ça les a repositionnées dans leur tête, incroyable ! Arrivent aussi les présidentielles où le Secours a sauté dedans pieds joints avec leurs affiches plus ou moins humoristiques, très réalistes. Avec ces femmes, nous avons travaillé, avons fait ce qui n'allait pas - on est qualifié pour savoir ce qui ne va pas puisqu'on est toutes en situation de pauvreté ! Dans notre groupe, on touche malheureusement toutes les pauvretés qui puissent exister. Donc, nous avons fait des constats et des propositions. Je suis allée rencontrer des candidats aux présidentielles, ce qui n'était pas évident (c'était la première fois que j'allais à Paris). En plus, rencontrer des gens à cravate, ce n'était pas mon truc ! Il y a plein de codes mais j'étais bien cadrée... Ça allait bien. J'ai rencontré deux candidats qui n'ont pas été élus mais ce n'est pas grave. Ils nous ont écoutées, entendues, ils ont noté des choses. Après, il y a des petites choses que nous avons constatées au fin fond de la France qui ont été reprises. On a continué avec les législatives et ensuite, avec les municipales. Ces femmes se sont mobilisées pour essayer de lutter elles-mêmes sur leur propre pauvreté. Nous pensons que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Ce n'est pas la peine d'attendre que vous alliez réfléchir sur quelle pauvreté, patate, patate... Nous, on la vit. Je remercie qu'on nous associe justement à ce travail. Parce que malheureusement, je suis une experte de pauvreté ! Le Secours catholique est en train de faire la même politique actuellement et je suis la seule pauvre de France qui assiste aux réunions de réflexion de concertation et de décision du secours, qui lui aussi veut prendre comme ici, le CNLE. Je vous remercie de me donner une fois de plus une place pareille avec le groupe qui sera en appui derrière nous, mais pas le Secours catholique.

**Chantal Richard (CFDT) :** C'est mon deuxième mandat. Je suis à la CFDT, secrétaire confédérale, et j'ai en charge le dossier insertion, exclusion, pauvreté et chômage.

**Jean-Paul Braud (UPA) :** Je représente l'Union patronale artisanale, partenaire social sacrifié ces derniers temps - et vous l'avez tous vu dans le cadre de nos revendications particulières. La précarité, l'accès aux soins, l'exclusion sociale sont des éléments qui nous touchent de plus en plus. Aujourd'hui, 120 000 chefs d'entreprise sont bénéficiaires du RSA. C'est tout à fait mon orientation de travailler : comment accompagner ces chefs d'entreprise pour les faire sortir du RSA, d'une manière technique ? Comment les accompagner d'une manière professionnelle ? Nous sommes également très proches des commissions paritaires mises en place depuis 2011. Nous intégrons, dans le cas des conseils régionaux, toutes les études et le développement sur la formation professionnelle, l'égalité hommes-femmes et l'accès à l'emploi. À titre personnel, je suis aussi trésorier d'une mission locale : les difficultés liées à la mobilité sont des éléments que l'on connaît vraiment. On a signé quelques accords. Nous avons mis en place dans nos entreprises l'emploi d'avenir mais on vient de se rendre compte que c'est au détriment de l'apprentissage puisqu'un emploi d'avenir coûte 500 € à une entreprise alors qu'un apprenti, c'est beaucoup plus. C'est une mesure absolument contreproductive à laquelle il faudra peut-être apporter une attention particulière. Par pudeur, beaucoup de chefs d'entreprise sont partis prenante dans les territoires puisque les territoires occupés en partie, aussi par des entreprises artisanales, qu'ils maillent ce territoire et qu'ils participent au lien social. Nous faisons partie intégrante des projets que le CNLE souhaite présenter ou mettre en place et accompagner.

**Sophie Quentin (Medef) :** Ce n'est pas la première fois que je viens ici. On est plus sur des thématiques comme réconcilier les besoins de l'économie avec les besoins des personnes, notamment pour les personnes en exclusion. Bien évidemment, on a un enjeu au niveau, quand on est partenaire social, d'intégration de ces thématiques au niveau des accords nationaux interprofessionnels. Nous essayons

aussi de développer au Medef une sensibilisation pour inciter nos entreprises à recruter autrement. J'alerte sur le fait que la prochaine conférence sociale - il semblerait qu'il y ait une table ronde notamment sur l'emploi des jeunes. Est-ce que cela ne vaudrait pas le coup que le CNLE demande à ce que le champ des personnes soit étendu ?

**Étienne Pinte** : Je suis très preneur mais je sais que le monde syndical a toujours été très réservé sur la participation du CNLE aux conférences sociales.

**Sophie Quentin** : Je ne parlais pas d'une participation du CNLE en tant que tel ; je disais simplement qu'il y a une table ronde qui semblerait être sur l'emploi des jeunes. Est-ce que le CNLE ou les autres parties prenantes du CNLE ne seraient pas dans leur rôle en disant : il faudrait aussi se préoccuper des chômeurs longue durée ? Tout simplement.

**Jean-Claude Barbier (CNRS)** : Je suis directeur des recherches au CNRS émérite, à l'Université de Paris 1. Je suis sociologue et j'ai travaillé sur de nombreux sujets – c'est normal puisque je suis émérite ! En particulier sur la pauvreté : j'ai travaillé il y a quelque temps pour l'Onpes. Mon travail concerne la protection sociale en général et en particulier, dans le contexte européen. J'ai écrit des choses sur les politiques européennes, ce qu'on a coutume d'appeler l'Europe sociale, qui devient de plus en plus difficile à identifier. Par ailleurs, je suis aussi lié au mouvement associatif étant membre du conseil prospectif de l'Uniopss.

**Laurent El Ghozi (personne qualifiée)** : Je suis nouveau membre. Merci de m'accueillir ici. Deux champs d'expérience, sinon d'expertise : le champ de la santé - je viens de prendre ma retraite de l'hôpital de Nanterre qui est aussi un hôpital où le mot exclusion, sinon insertion, ont du sens ; élu à Nanterre depuis 1989 sur la santé, la prévention, le handicap et aujourd'hui, les relations avec l'université. Je suis président d'un certain nombre d'associations dont un centre d'accueil pour la réduction des risques liés à l'usage de drogues ; je suis président de l'association élus, santé publique et territoire qui réunit 65 listes de toutes couleurs politiques représentant 7 millions d'habitants pour développer les politiques locales de santé dans un cadre territorialisé avec l'État, avec comme premier objectif, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Je suis président de la conférence régionale santé, autonomie d'Île-de-France dont le principal objectif est de développer la démocratie en santé, l'implication, la mobilisation de tous les acteurs, peut-être d'abord des patients usagers, citoyens dans le champ de la santé publique, la prévention, bref les politiques de santé pour essayer de réduire les inégalités sociales et territoriales.

Deuxième champ : les gens du voyage. J'ai créé il y a peu plus de 20 ans une association dans les Hauts-Seine pour l'accueil des gens du voyage qui est affiliée à la fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tziganes et les Gens du voyage, la Fnsad qui réunit 110 structures sur l'ensemble du territoire français et travaille avec et pour ceux qu'on appelle les Gens du voyage, qui sont voyageurs ou qui ne sont pas voyageurs, qui représentent 500 000 personnes en France. À ce titre, je suis membre de la commission nationale consultative pour les gens du voyage qui est en train de se remettre en place. J'avais été préalablement membre du comité consultatif de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité qui a fait plusieurs rapports sur les discriminations dont sont victimes, non seulement les gens du voyage, mais également un rapport sur la discrimination dont sont victimes ceux qu'on appelle Roms, en octobre 2009.

Je suis très préoccupé par les questions d'égalité d'accès aux droits. L'accès au droit passe par la domiciliation et donc cela interroge aussi ce que font ou ne font pas les CCAS. Ça interroge le rôle des collectivités territoriales parce que l'entraide se fait là ; elle ne se fait pas au niveau des ministères mais bien au niveau des territoires et en proximité. C'est la clé d'accès à l'ensemble des droits quels qu'ils soient.

La deuxième question, sur laquelle il me semble que nous devrions plus travailler, concerne une organisation plus efficace, plus juste, plus démocratique, plus solidaire du système de santé, surtout dans le cadre de l'annonce d'une réduction de 10 milliards de dépenses supportées par le système de santé. Comment fait-on pour que cela ne pèse pas sur les plus précaires et ceux qui accèdent mal ? Il y a une vraie réflexion. Ce n'est pas forcément impossible mais si on veut que cela soit fait dans un cadre à la fois républicain, démocratique et solidaire, cela veut dire qu'il faut qu'on y travaille. Le CNLE pourrait faire des propositions.

Troisième champ : la réorganisation des compétences territoriales. Les conseils généraux ont un rôle dans les politiques sociales. Comment réfléchir à cette question pour que rien ne soit oublié, que l'on soit plus qu'efficace ; la disparition de la clause de compétence générale, c'est probablement très bien, ça peut permettre d'avancer mais où est le guichet unique que tout le monde attend si chaque niveau territorial garde des compétences spécifiques ? Il y a une vraie réflexion à avoir. Si on ne l'a pas pu, elle va peser ou aggraver encore la situation des plus fragiles, des plus grandes difficultés.

**Murielle Maffessoli (personne qualifiée) :** Je suis sociologue de formation. Avant d'être responsable de la structure où je suis actuellement, qui a 20 ans d'existence autour des questions d'intégration, de lutte contre les discriminations et politique de la ville, j'ai pas mal travaillé sur la question du travail social, notamment à l'époque, sur le diplôme supérieur en travail social. Je suis également intervenue dans le cadre de formations continues de travailleurs sociaux. Je continue beaucoup à travailler sur la dimension du travail social, de l'intervention sociale. Mes champs d'intervention habituelle sont la question de l'intégration des populations immigrées, la lutte contre les discriminations, en particulier sur les populations immigrées et la politique de la ville, donc autour des questions de cohésion sociale et urbaine.

Aujourd'hui, dans le champ de la politique de la ville, il y a un enjeu fort autour des questions de pauvreté. Quand on parle de pauvreté et de précarité, parle-t-on de la même chose en milieu urbain et en milieu rural ? Les orientations prises par la politique de la ville dans ce domaine sont certes, de définir les territoires de la politique de la ville sur la base de critères de pauvreté mais, pour autant, je n'ai pas l'impression que les orientations de travail et d'action qui sont préconisées, au titre des contrats de ville, portent sur cet enjeu de pauvreté. J'aimerais attirer l'attention sur la nécessaire articulation entre les différents plans mis en œuvre (pauvreté, jeunesse, égalité...).

J'ai aussi beaucoup travaillé ces derniers temps, au titre de la politique de la ville, sur les enjeux de rénovation urbaine. J'aurais deux questionnements :

- la rénovation urbaine a eu pour effet, dans certaines régions et dans certains départements, d'aggraver le manque de logements et par ailleurs, en effet induit, d'appauvrir, de fragiliser, de manière très marquée, les bailleurs sociaux ;
- est-ce que l'amélioration du cadre de vie peut permettre une amélioration des conditions de vie des personnes, notamment sur ces questions de pauvreté et de précarité ? Nous constatons que, pour certains, cela a un effet direct sur la question de l'estime de soi et de la reconnaissance. Pourtant cela ne suffit pas.

Sur le public migrant, je rejoins ce qui a été évoqué par le Secours catholique. La préoccupation que nous avons concerne les publics vieillissants et immigrés, femmes et hommes ; on parle peu des femmes dans ce domaine. Quand on voit les situations dans lesquelles elles se retrouvent au niveau de la précarité financière, c'est très marquant.

J'aimerais que, lorsqu'on travaille ces questions de précarité et de pauvreté, on évite une approche concurrentielle qu'on a aujourd'hui entre les populations et les publics, qui est parfois portée par les associations elles-mêmes qui mettent en œuvre des actions destinées à tel type de personnes... J'ai vu des associations caritatives proposer de l'alimentation à base de porc ! Cela me pose de sérieux problèmes sur notre capacité à construire de la cohésion sociale ! On évoquait notre inquiétude sur la manière dont notre société se positionne sur ces enjeux de précarité et de pauvreté. On est dans une logique d'implosion si on n'est pas en capacité d'entendre ceux qui, parmi nous, crient le moins fort et qui pourtant nécessitent toute notre attention.

**Étienne Pinte :** En ce qui concerne la problématique des migrants, j'envisage de réserver l'une de nos prochaines réunions plénières à tous les aspects, tout l'éventail des problèmes rencontrés, aussi bien par les migrants en situation irrégulière que régulière. Également les problématiques des demandeurs d'asile. Je tâcherai de profiter du rapport de l'Ofpra pour 2013.

**Maryse Sylvestre (USH) :** Je suis experte en politiques sociales à l'Union sociale pour l'habitat et je remplace pour cette réunion de Juliette Furet. L'USH, c'est 555 organismes HLM au travers de cinq fédérations. C'est le mouvement HLM avec 4,2 millions de logements et 10 millions de personnes logées par ces bailleurs sociaux. Au sein de ce parc, on observe une tendance à la paupérisation des locataires

avec le des difficultés de plus en plus croissantes et des situations de précarité de plus en plus importantes dans le parc social. On considère qu'à peu près un tiers des ménages qui sont locataires HLM vivent sous le seuil de pauvreté. C'est une problématique assez importante qui entre dans le champ du CNLE.

L'État et l'USH ont signé en juillet dernier un pacte d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre d'un plan d'investissement pour le logement. Dans ce cadre, le mouvement HLM s'est engagé dans des objectifs de production et de construction avec également un volet sur l'accompagnement à la mise en place de la réforme des attributions, un volet sur la gestion de la demande dont une partie dans la loi Alur. Nous sommes engagés aussi sur tout ce qui est développement de missions sociales des organismes HLM, notamment la mise en place très récemment avec le lancement d'un appel à projets sur 10 000 logements HLM accompagnés.

**Colette Macquart (CCMSA) :** Je travaille à la caisse centrale de mutualité sociale agricole, un organisme de protection sociale des salariés et des exploitants agricoles, et leurs ayants droits. Je suis de formation assistante sociale et je suis chargée de mission précarité et santé à la direction du développement sanitaire et social. J'ai un message à faire passer : ne pas oublier le milieu rural au niveau du CNLE.

**Corinne Lamarque (Cnam) :** Je représente la Caisse nationale d'assurance-maladie, en remplacement de Régine Constant qui était précédemment désignée en tant que suppléante. Je suis chargée des questions de l'accès aux droits, plus spécifiquement des dispositifs comme la CMU, CMU-C, ACS, AME.

**Étienne Pinte :** Merci. Je vous donne rendez-vous le jeudi 22 mai. On se retrouvera avec l'intervention de la secrétaire d'État dont nous allons dépendre.

**Gisèle Biémouret (AN) :** Chaque fois que je participe aux réunions et travaux du CNLE, c'est toujours très enrichissant. C'est important pour nous, élus, de vous entendre, vous qui êtes au quotidien auprès des personnes qui en ont le plus besoin. Mme Ségolène Neuville m'a téléphoné il y a quelques minutes et j'ai échangé avec elle. Mme Neuville m'a assuré bien évidemment qu'elle serait à votre écoute, et j'espère qu'elle sera là le 22 mai. Je rappelle qu'elle est élue en partie de la ville de Perpignan, une ville compliquée au niveau pauvreté, cohabitation de plusieurs communautés... Elle est au fait de tout cela. J'espère que nous travaillerons bien avec elle. En tant qu'élue territoriale, je sais combien c'est très compliqué de parler de pauvreté à certains de nos collègues et de voir les choses avancer. Je crois que les conseils généraux se sont beaucoup dispersés ; il faut qu'ils reviennent à leurs compétences, le social. Peut-être que, dans quelques années, ils n'existeront plus... Mais qu'au moins, avant de disparaître, ils fassent le travail pour lequel ils ont été créés !

**Étienne Pinte :** En sus de la présence de la secrétaire d'État, je vous communiquerai en temps utile l'ordre du jour de la prochaine réunion, qui sera actualisé en fonction des décisions qui seront prises par le gouvernement, que ce soit en ce qui concerne les 50 milliards d'économies, les réponses que le collectif Alerte doit recevoir du président de la République et du Premier ministre, voire dans quelle mesure l'application du pacte de responsabilité touchera ou non le champ de la pauvreté et de la précarité dont nous nous occupons. On pilotera en temps réel et à vue en fonction de l'évolution de l'actualité. Nous vous informerons suffisamment à temps. Un grand merci d'avoir participé à cette première réunion de la nouvelle mandature.